NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.35
27 octobre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 35e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 13 octobre 1992, à 10 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)

puis : M. MAYORGA CORTES (Nicaragua)
(Vice-Président)

TREMBLEMENT DE TERRE EN EGYPTE

Développement social : a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille [93] (suite)

Conclusion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées

i) Rapport du Secrétaire général

ii) Projet de résolution

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

92-61431 1027L (F)

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Programme de travail

Développement social : a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille [93] (suite)

Conclusion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées

i) Rapport du Secrétaire général

ii) Projet de résolution

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

La séance est ouverte à 10 h 30.

TREMBLEMENT DE TERRE EN EGYPTE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de tous les membres de l'Assemblée, je voudrais exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple égyptiens pour les tragiques pertes en vies humaines et les importants dégâts matériels causés par le tremblement de terre qui a frappé l'Egypte hier.

J'exprime également l'espoir que la communauté internationale manifestera sa solidarité en réagissant promptement et généreusement à toute demande d'assistance.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Egypte.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. EL-ARABI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : La délégation de mon pays tient à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, des condoléances que vous lui avez adressées, et à remercier tous les membres de l'Assemblée générale pour leurs témoignages de sympathie au peuple et au Gouvernement égyptiens après la catastrophe épouvantable qui a frappé le Caire et d'autres régions du Delta à la suite du tremblement de terre d'hier, dont l'intensité a été de 5,9 sur l'échelle de Richter. Le nombre exact de victimes et l'étendue des dégâts matériels ne sont pas encore connus. Toutefois, selon des estimations provisoires, il y aurait des centaines de victimes, sans compter les milliers de blessés et de disparus par suite de l'effondrement d'un grand nombre de maisons et d'immeubles dans certains quartiers à forte densité de population.

Jamais en plus de 7 000 ans d'histoire il n'a été mentionné, pour autant que je sache, que l'Egypte risquait de subir un tremblement de terre d'une ampleur dévastatrice. Les nombreux monuments qui se trouvent sur notre sol montrent que l'Egypte fut le berceau de la civilisation. Ces monuments inestimables n'auraient jamais résisté au temps si l'Egypte avait subi de temps à autre des tremblements de terre de cette ampleur.

Monsieur le Président, au moment où nous traversons cette douloureuse épreuve, nous sommes très touchés par les sentiments sincères que vous avez exprimés au nom de l'Assemblée générale. Je les transmettrai au Gouvernement égyptien.

Je tiens également à exprimer notre profonde reconnaissance aux pays qui sont déjà venus en aide à l'Egypte, ainsi qu'à ceux qui le feront sans aucun doute prochainement.

Nous sommes convaincus que, avec l'aide Dieu et de la communauté internationale, nous serons en mesure d'alléger les souffrances des victimes et de reconstruire ce qui a été détruit.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEVELOPPEMENT SOCIAL : a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE

CONCLUSION DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

i) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/415)

ii) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.4)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ce matin, conformément à la décision prise à sa 3e séance plénière, l'Assemblée générale tient la troisième des séances plénières pour marquer la conclusion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, au titre du point 93 a) de l'ordre du jour.

M. GILLIBERT (France) : C'est avec un très grand plaisir que je me trouve aujourd'hui dans cette assemblée en tant que handicapé moi-même et en tant que représentant du Gouvernement français, parce que ce lieu magique est le point de repère et de rencontre où les hommes de tous les pays se retrouvent pour construire. Nous voici réunis pour marquer la conclusion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, accidentées de la vie. C'est la première fois que l'Assemblée générale consacre ainsi des séances plénières au thème du handicap.

Je me réjouis de voir qu'autant de ministres ont répondu présent en venant suivre personnellement cette session spéciale, comme je les avais invités avec conviction à le faire à la demande de l'Organisation des Nations Unies.

Ces deux journées sont capitales puisqu'il s'agit pour nous de définir ensemble une nouvelle stratégie pour les années que l'on dit à long terme mais qui sont immédiates et qui concernent plus de 500 millions de personnes dans le monde.

La proclamation en 1982 de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées et l'adoption du Plan d'action mondial les concernant étaient un point de départ de la volonté des Etats Membres de l'Organisation de donner aux personnes handicapées, accidentées de la vie, les moyens d'accéder à l'égalité des droits et des chances, qui rélève pourtant, naturellement, des droits de l'homme, auxquels nos pays sont si attachés.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gillibert (France)

Aujourd'hui la Décennie s'achève. Soyons lucides : le bilan de toutes les bonnes intentions, de toutes les recommandations prises depuis 1982 est loin d'apporter les résultats attendus. Et je sais que beaucoup d'entre vous ici pensent comme moi.

Je crois que ce serait malhonnête de ne pas l'avouer.

Arrêtons de faire de l'autosatisfaction. Ces grandes réunions sont indispensables mais elles ne doivent pas nous servir uniquement à dresser un catalogue de nos textes tous plus beaux les uns que les autres. Nous devons aussi prendre conscience de nos échecs, de la nonchalance qui reste une réalité face à l'injustice, à la douleur du handicap. N'arrivons pas avec des discours tout faits. Jetons ces papiers d'à priori. Faisons l'avenir. Ayons le courage de dépasser le train-train des textes. Les personnes handicapées n'ont plus le temps d'attendre.

Mais soyons toujours lucides sur la difficulté de l'enjeu. Comment trouver une démarche cohérente, efficace et applicable à près de 180 pays, avec des réalités aussi diverses que complexes et des contextes aussi différents les uns que les autres.

Faut-il penser qu'il n'y a pas de solution?

Personnellement, bien sûr, je m'y refuse. La présence d'un nombre aussi important de ministres ici-même et à la Conférence internationale de Montréal, organisée par mon ami Robert de Cotret, secrétaire d'Etat du Canada, démontrent que le sujet est brûlant, que nous sommes tous concernés. Et si nous sommes tous réunis, c'est que nous voulons que les choses changent.

Attention, là aussi, je l'ai souvent entendu : il faut que les choses changent et elles ne changent pas très vite. Alors, que cette phrase ne soit plus une excuse mais une réelle décision concrète de nous tous.

Le bilan de la Décennie n'est pas nul, comme le rappelait hier M. le Secrétaire général dans son discours d'ouverture.

Il faut savoir que tout ce travail, ces rencontres depuis 10 ans, motivent, influencent doucement chacun d'entre nous.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gillibert (France)

La Décennie a très certainement commencé à sensibiliser tous les acteurs de nos sociétés, à leur faire prendre conscience de la nécessité d'intégrer les personnes handicapées. Le handicap est une réalité humaine et économique; la politique d'intégration est la seule voie efficace et acceptable d'un point de vue humain et économique. Deux mots impossibles à séparer si l'on veut être réaliste et efficace.

Les deux dernières sessions de la Commission du développement social ont affirmé le besoin évident d'un effort immédiat au-delà de la Décennie, pour réaliser ses objectifs et poursuivre l'intégration des personnes handicapées, en mettant l'accent sur les pays en développement et plus spécialement sur les pays les moins avancés.

Je dis bien sûr : excellente idée! Mais réformons un certain nombre de données afin que les expériences des uns servent à la recherche et aux attentes des autres. Arrêtons-nous, nous pays riches, de donner des leçons, de faire des explications de texte. Les pays industrialisés ont une chance qu'ils doivent partager avec ceux qui en ont moins ou pas du tout. Car la chance n'appartient à personne. Elle est le fruit du hasard. Or pour que les pays industrialisés puissent aider avec efficacité les autres, il leur faut développer eux-mêmes une politique d'intégration du handicap.

Dans cet esprit, nous avons organisé à Paris, les 7 et 8 novembre 1991, avec le concours du Conseil de l'Europe, la première Conférence internationale des ministres chargés des personnes handicapées sur le thème de la politique globale. La présence de 34 ministres d'Europe et de pays venus en observateurs - le Canada particulièrement actif - a confirmé la prise de conscience que j'évoquais plus tôt.

La Conférence de Paris a permis d'affirmer la volonté des gouvernements représentés et de mettre en place des politiques guidées désormais par le principe de la vie autonome, tournant ainsi la page des politiques d'assistanat du passé.

Par ailleurs, les ministres sont convenus d'une coopération intergouvernementale et indispensable. Celle-ci doit s'organiser sur le plan régional, à l'image de ce qui se met en place en Europe. Elle doit bien sûr s'étendre au plan mondial, et l'ONU est le cadre privilégié de cette coopération. Il y a quelques jours la Conférence de Montréal a confirmé cette

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gillibert (France)

volonté politique, et nous remercions encore une fois le Canada et son Secrétaire d'Etat, M. Robert de Cotret, pour son initiative et sa détermination.

Le handicap ne doit pas être traité avec des solutions d'assistanat et de protection. Il doit être pris en compte dans une perspective d'intégration et d'acquisition d'une pleine citoyenneté. Parce qu'une personne handicapée vit comme tout le monde, 24 heures sur 24, mais différemment, il faut créer une politique globale du handicap et intégrer les besoins des handicapés accidentés de la vie dans tous les projets, à la base. Cela servira à tous!

La politique globale du handicap est une chaîne de vie dans laquelle chaque réponse constitue un maillon. Nous ne pouvons nous satisfaire de voir s'améliorer tel ou tel point particulier si les problèmes en amont et en aval ne sont pas résolus.

Les politiques du coup par coup sont onéreuses et ne sont que des feux de Bengale car les améliorations ponctuelles qu'elles suscitent perdent souvent de leur efficacité en raison de l'absence de solutions apportées aux problèmes connexes. Ainsi, par exemple, l'emploi des personnes handicapées restera un îlot inaccessible tant que l'on n'aura pas réglé les questions de formation, de transports, d'accessibilité, d'accompagnement et d'aménagement des postes de travail, etc., etc.

C'est là la philosophie de notre action en France et dans un nombre grandissant de pays. C'est en accord avec cette philosophie qu'il ne m'apparaît pas opportun de fixer des droits spécifiques aux personnes handicapées. Je vais même plus loin : vouloir des droits spécifiques pour les personnes handicapées va à l'encontre d'une véritable politique d'intégration des personnes handicapées. C'est marginaliser encore plus alors que nous voulons faire le contraire, et je sais que la majorité des Etats ici partagent ce point de vue.

En revanche, il est de la responsabilité des Etats de donner aux personnes handicapées les moyens d'exercer leur citoyenneté à part entière dans tous les domaines, politiques, économiques, sociaux, culturels. C'est, à notre sens, dans cet esprit que devront être utilisés les travaux du groupe chargé d'élaborer des règles standard pour l'égalisation des chances des handicapés.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gillibert (France)

La rencontre internationale des ministres responsables de la condition des personnes handicapées, qui s'est tenue il y a quelques jours à Montréal, a débouché sur la proposition de créer un mécanisme d'échange d'informations et de collaboration entre les ministres.

On ne peut que se réjouir et se féliciter d'initiatives comme celle du Canada, marquée par la volonté de dégager un consensus politique autour d'un plan d'action mondial pour faire suite à la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées.

La méthode proposée à la Conférence de Montréal d'instaurer des réunions régulières de ministres a fait ses preuves au niveau européen, tant de la Communauté européenne que du Conseil de l'Europe - j'évoquais tout à l'heure la Conférence de Paris. Il est vrai que ce mécanisme permet le plus souvent de créer une dynamique, un effet d'entraînement à partir de la volonté politique des Etats, clairement affirmée autour de quelques priorités ou grands principes. Toutefois, il faudra veiller à ne pas simplement superposer "une structure de plus".

Les mécanismes onusiens existants dans le domaine du handicap ont été critiqués. Je vous ai moi-même dressé un bilan un peu sévère de la Décennie, comme j'avais déjà eu l'occasion de le faire en Finlande et devant la Troisième Commission en octobre 1990. Toutefois, l'ONU reste à nos yeux et doit rester ce forum unique, le cadre privilégié d'échanges et de coopération entre les pays. Aucune autre structure n'aura jamais ni sa légitimité ni son universalité. Aussi, aujourd'hui, je vous le dis : ne baissons pas les bras. Relançons l'action des Nations Unies. Profitons des erreurs de la Décennie pour perfectionner les mécanismes existants.

La structure proposée par les Canadiens ne doit pas venir se substituer à l'ONU mais au contraire appuyer, compléter son action dans le cadre d'un système substantiellement remanié, amélioré.

Je suis heureux de pouvoir participer à cette séance spéciale qui va nous permettre non seulement d'exprimer nos critiques mais aussi de construire l'avenir sur la base de propositions d'améliorations possibles. Qu'il me soit donc permis d'y apporter ma contribution, de faire quelques propositions en gardant à l'esprit l'objectif final qui nous guide, à savoir la pleine

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gillibert (France)

intégration des personnes handicapées, en tenant compte de la diversité des niveaux de développement ainsi que des réalités sociales et culturelles de chacun de nos pays.

Nos propositions s'articulent autour de quelques idées très simples. Dans un premier temps, chaque gouvernement devrait désigner clairement l'un de ses membres comme responsable de la politique en faveur des personnes handicapées. Ainsi serait assurée, avec la continuité des politiques engagées, la possibilité pour tous, aussi bien les personnes handicapées et leurs associations que les homologues étrangers, de trouver un interlocuteur au niveau national.

A l'ONU, il faudrait également que soit assuré un suivi au plus haut niveau des actions d'ensemble de l'Organisation visant à promouvoir une politique globale du handicap. En effet, l'inefficacité relative de la Décennie tient beaucoup aux difficultés de fonctionnement de la Commission du développement social. Et que dire du système de collecte de l'information auprès des Etats, basé sur l'envoi de questionnaires qui demeurent souvent sans réponse? Tout cela doit être amélioré, et l'on peut faire plus.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gillibert (France)

Le Fonds de contribution volontaire de la Décennie pour les personnes handicapées devra être reconduit et ses priorités actualisées. La France a déjà pris position en ce sens.

Afin de poursuivre les efforts déjà entrepris, j'en appelle d'abord à tous les Etats Membres afin qu'ils poursuivent et accroissent leur aide. Ce fonds pourrait aussi commencer à recevoir des contributions plus diversifiées, qui n'émaneraient pas de seuls Etats, mais aussi d'institutions privées, d'entreprises et de particuliers.

Enfin, condition d'un intérêt accru des contributeurs pour ce Fonds, sa gestion pourrait être rendue plus transparente.

En 1990, devant la réunion d'experts en Finlande, puis devant la Troisième Commission lors de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, j'avais invité chaque pays à choisir d'abord une priorité annuelle parmi les objectifs de la Décennie et à tout mettre en oeuvre pour réaliser cet objectif.

Une coopération et des échanges pourraient ainsi s'instaurer entre des pays s'étant fixé un objectif identique, et l'Organisation pourrait mieux impliquer, et davantage, ses différents organes dans l'action en faveur des personnes handicapées. La coordination de ces efforts serait également facilitée entre le PNUD, l'OMS, l'UNICEF...

Un moyen d'accroître l'efficacité du système serait alors d'envisager la création de structures régionales compétentes, afin de mieux "coller" aux problèmes locaux.

Et pourquoi ne pas utiliser, par exemple, les commissions régionales en adaptant leur mandat à cet effet? C'est dans ce cadre que ces pays pourraient alors aussi bénéficier de l'expérience de ceux ayant déjà atteint l'objectif qu'ils se sont fixé.

Les idées que je viens de vous proposer sont des engagements précis et réalisables. La France fera des propositions dans ce sens très prochainement. J'ai confiance en l'Organisation. Je sais qu'elle est capable de construire un avenir concret pour toutes les personnes handicapées et de faire avancer l'ensemble des pays dans la voie d'une politique globale du handicap.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Gillibert (France)

Ces propositions sont un point de départ. Elles demandent à être affinées, complétées, et je suis sûr que vous ne manquerez pas d'en apporter d'autres.

Nous sommes à un tournant stratégique capital; nous avons aujourd'hui la possibilité de prendre un nouveau départ en profitant des leçons tirées de la Décennie.

Mme SIGURDARDOTTIR (Islande) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis d'exprimer ma vive satisfaction de pouvoir suivre, pour la première fois, un débat à l'Assemblée générale consacré aux personnes handicapées. Je suis convaincue que ce débat aura un impact particulièrement important sur la poursuite du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et la stratégie à long terme dans ce domaine, jusqu'à l'an 2000 et au-delà.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport exhaustif intitulé "Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées". Ce rapport rend objectivement et clairement compte de l'impact de la Décennie, des obstacles importants que nous avons rencontrés ainsi que de nos réalisations.

Il ressort de ce rapport que ce qui a été accompli durant la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées est, en fait, quelque peu paradoxal. D'un côté, il est évident que des progrès considérables ont été réalisés dans un certain nombre de pays, notamment dans ceux qui disposent des moyens matériels suffisants pour prendre des mesures efficaces en vue de la réalisation des objectifs du Programme d'action; d'autre part, il est décevant de constater que la situation des personnes handicapées s'est dégradée dans différentes parties du monde. Comme le souligne le rapport, tout indique que le nombre des personnes invalides a augmenté en raison de la pauvreté, de la malnutrition, de la maladie et de la guerre. Au cours de cette période, la situation économique et sociale de nombreux pays s'est détériorée, affectant plus particulièrement les personnes handicapées. Ce constat prouve à l'évidence que les questions relatives aux personnes handicapées sont étroitement liées aux questions politiques, économiques et sociales. Cela

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Sigurdardóttir (Islande)

démontre l'obligation des pays riches de venir en aide aux pays en développement. En outre, cela souligne la pérennité des valeurs sur lesquelles reposent les fondations mêmes des Nations Unies : la promotion de la paix mondiale et le bien-être économique et social de l'humanité.

Chacun conviendra, je pense, que le principal résultat de la Décennie a été une prise de conscience accrue et une meilleure compréhension de la nature des handicaps et des conditions de vie que connaissent les personnes handicapées. Ces éléments sont naturellement indispensables pour permettre une réelle amélioration de leur situation. Cependant, cela n'est pas suffisant, et il faut que cette prise de conscience trouve sa concrétisation en faveur des personnes handicapées.

Au cours de la Décennie, de nombreux pays ont mis en oeuvre différents programmes dont les résultats sont significatifs. Certains de ces programmes sont le fruit de la recherche qui a amené à un approche plus rigoureuse des problèmes; d'autres programmes s'inspirant de participation active des personnes handicapées au processus de prise de décisions, ont remis en cause les idées toutes faites et les politiques liées aux questions relatives aux handicapés. Dans un certain nombre de pays, ces nouvelles idées ont trouvé leur expression à travers une législation nationale qui a transformé la nature des services dispensés aux personnes handicapées. La création et le renforcement d'organisations de personnes handicapées et les efforts des organisations non gouvernementales ont grandement contribué à cette évolution. Cette dernière a été encore renforcée grâce à la coopération internationale et au partage de l'information et de l'expérience. Le rôle des organisations internationales a été, à cet égard, extrêmement important.

A cette occasion je suis fière de pouvoir dire que mon pays, l'Islande, est probablement l'un de ceux qui ont tiré le plus grand profit de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. L'Année internationale des personnes handicapées, en 1981, a eu, en Islande, un impact profond sur les questions relatives aux handicapés. Elle a permis de jeter les bases d'une première législation globale concernant les services en faveur des personnes handicapées. Cette loi est entrée en vigueur deux ans plus tard. Son objectif était d'assurer l'égalité et la pleine participation des personnes handicapées à la vie de la société et de coordonner les services prévus à leur

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Sigurdardóttir (Islande)

intention, quelle que soit la nature de leur handicap. La législation a permis d'assurer la participation de toutes les organisations de personnes handicapées au processus de prise de décisions et la coordination des services aux niveaux national et local.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Sigurdardóttir (Islande)

Pendant la Décennie, le développement des services en faveur des personnes handicapées en Islande a été considérable dans presque tous les domaines. Au début de cette période, ces services étaient limités aux grandes villes et étaient pratiquement inexistants à la campagne, mais maintenant ils existent dans toutes les régions du pays. Il y a eu un changement dans les conditions de vie des handicapés, qui vivent maintenant en groupes dans des maisons ou des collectivités intégrées dans la communauté et loin des grandes institutions. Les installations pour la réhabilitation, la formation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées se sont beaucoup améliorées. Les possibilités d'éducation, les foyers et divers programmes thérapeutiques existent maintenant. Des services généraux sont maintenant disponibles pour les familles d'enfants handicapés. Pendant la Décennie, les dépenses publiques pour des services sociaux en faveur des handicapés ont presque triplé, passant de 59 dollars par personne en 1982 à 165 dollars par personne en 1992.

En Islande, au cours des deux dernières années nous avons procédé à une réévaluation du problème des personnes handicapées. Les principales conclusions ont montré que les réalisations pendant cette période avaient été sans aucun doute d'ordre quantitatif. Cependant, elles ne satisfont pas les aspirations qualitatives de l'avenir. En conséquence, l'Althing, notre parlement, a adopté au début de cette année une nouvelle législation sur l'invalidité. L'idéologie de la nouvelle loi est en harmonie avec la philosophie des autres pays nordiques en ce qui concerne la décentralisation des services et une vie indépendante pour les personnes handicapées.

J'ai déjà dit que la question de l'invalidité ne pouvait pas être discutée indépendamment des autres questions politiques et sociales. Je suis convaincue que l'émergence d'un concept d'invalidité lié à l'environnement a été d'une grande importance pour l'élaboration de politiques. Elle signifie que l'invalidité ne peut être comprise qu'en examinant la relation qui existe entre le handicap et l'environnement social de la personne handicapée. Par conséquent, l'invalidité n'est pas nécessairement une caractéristique propre à l'individu et peut changer. Cette approche souligne l'importance de la communauté locale de la personne handicapée et l'aide personnelle dont elle a besoin pour exercer ses droits de l'homme. Elle attire également l'attention sur les différents besoins des personnes qui ont des handicaps différents.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Sigurdardóttir (Islande)

Malheureusement, une sensibilisation et une compréhension accrues ne s'étendent pas à tous les handicaps. Les autistiques et les malades mentaux semblent faire davantage l'objet de préjugés sociaux que d'autres personnes handicapées.

Compte tenu de cette approche environnementale, les raisons des résultats décevants du Programme d'action mondial dans une grande partie du monde deviennent évidentes. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les conditions de vie dans de nombreux pays sont si désespérées que la fourniture de besoins élémentaires pour tous, y compris les soins médicaux et l'éducation, doivent être la base des programmes nationaux. Cela implique qu'il n'est pas certain que la présentation du Programme d'action mondial limité seulement aux personnes handicapées soit applicable dans ces parties du monde.

Des programmes généraux semblent être plus appropriés, programmes destinés au bien-être du public, mais avec l'accent mis sur des services dont les personnes handicapées ainsi que d'autres groupes de la société peuvent profiter. Cette approche peut contribuer à la création de services intégrés pour les handicapés et d'autres personnes qui ont besoin de ces services pour des raisons différentes. Le gain à long terme pourrait consister à prévenir l'émergence de ces nombreuses barrières qu'un certain nombre de pays, parmi les plus riches, s'efforcent de briser, et prévenir ainsi la ségrégation des personnes handicapées.

Ces réflexions m'amènent à suggérer qu'il serait peut-être bon d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action mondial par rapport à la proclamation de l'année 1994 comme année internationale de la famille par l'Assemblée générale. Il se peut que les Nations Unies décident de lancer une décennie de la famille à la suite de l'Année de la famille, auquel cas un tel examen serait crucial.

Je voudrais également faire quelques observations sur un plan différent. Les programmes pour les personnes handicapées sont importants, mais il ne pourront être réalisés sans un financement adéquat. Il est évident que des mesures actives dans les pays en développement dépendent souvent de l'aide matérielle accordée par les pays plus riches. Par conséquent, il faut accroître cette aide. Une façon de parvenir à cet objectif serait de

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Sigurdardóttir (Islande)

consacrer un pourcentage fixe des dépenses totales des gouvernements pour les questions d'invalidité pendant un certain nombre d'années à des programmes en faveur des personnes handicapées dans les pays en développement. J'ai présenté cette proposition aux dirigeants de toutes les organisations pour les personnes handicapées dans mon pays. Cette idée a été bien accueillie et ils se sont engagés à s'efforcer de la mettre en oeuvre.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au Comité des Nations Unies pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, et le remercier de ses efforts. Le Comité demande instamment aux Nations Unies de s'acquitter de leurs engagements pour transformer la prise de conscience en action dans la décennie à venir; de convoquer une conférence des Nations Unies sur l'invalidité en 1995; et de créer une institution des Nations Unies pour les handicapés. Le Comité dit aussi que le Secrétaire général devrait affirmer son autorité morale afin de convaincre les chefs d'Etat et les autres dirigeants d'agir. Je déclare que j'appuie pleinement ces recommandations.

En conclusion, je voudrais informer l'Assemblée générale que le Gouvernement islandais a accepté d'accueillir en Islande, en 1993, une conférence internationale sur les questions d'invalidité. Intitulé "Le Sommet professionnel international sur la normalisation et au-delà : un échange international sur les possibilités d'améliorer la vie des personnes qui sont handicapées", ce sommet est lancé et organisé par l'organisation américaine United World Partnership on Developmental Disabilities de concert avec toutes les organisations de personnes handicapées en Islande. Le Président de l'Islande a accepté de parrainer ce sommet. J'invite chacun de vous ici présent à y participer, et j'espère que cet événement sera une contribution à l'édification d'une "société pour tous" d'ici à l'an 2010.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme KNUDSEN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Nous félicitons les Nations Unies d'avoir organisé cet événement historique qui marque la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Les dispositions prises pour ces séances spéciales de l'Assemblée générale prouvent à quel point s'est accrue la conscience du droit des personnes handicapées à participer et à prendre la parole en leur nom, sur un pied d'égalité.

Nous avons constaté avec satisfaction qu'à ces sessions spéciales, plusieurs Etats Membres ont désigné des personnes handicapées au sein de leurs délégations nationales. L'accessibilité et les facilités qui leur sont offertes ici prouvent que les personnes handicapées, lorsqu'elles bénéficient de chances égales, peuvent également participer pleinement à la vie politique.

Nous devons voir en cela l'amorce de nos efforts soutenus pour améliorer la situation quotidienne de quelque 10 % de la population du monde. Au nom du Gouvernement norvégien, je voudrais exposer en partie ici ce que nous avons fait en Norvège pour réaliser les objectifs de la Décennie, ainsi que ce que nous croyons être les principes fondamentaux qui devraient orienter notre action future et constituer les priorités dans ce domaine pour le système des Nations Unies dans les années à venir.

Je commencerai par mettre l'accent sur la pertinence toujours actuelle du Programme mondial concernant les personnes handicapées. Ce programme a fait l'objet d'un ample débat d'où ont jailli de nouvelles idées et de nouvelles propositions pour une action sur les plans national, régional et mondial.

En faisant le bilan de cette Décennie, on se rend compte à quel point elle a été utile dans l'élargissement de la conscience. Ses résultats concrets pour les individus concernés ne sont pas ceux que nous avions espérés à l'origine, mais nous devrions reconnaître que certains résultats importants ont été obtenus dans divers pays au cours de cette période. Le rapport du Secrétaire général en apporte la preuve. Notre tâche consiste maintenant à faire en sorte que l'élan donné ne soit pas perdu, mais qu'il serve plutôt à améliorer la situation des personnes handicapées et à leur garantir une pleine participation au développement de leurs propres sociétés.

Je ferai maintenant quelques commentaires en ce qui concerne la Norvège.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Knudsen (Norvège)

La devise de l'Année internationale, en 1981, était "Pleine participation et égalité". A la fin de l'Année, nous avons décidé de préparer un plan d'action national pour les années 80. J'ai personnellement eu l'honneur de faire partie du groupe de travail. En 1982, notre déclaration de politique officielle et notre propre plan d'action ont été adoptés. Les contributions précieuses des organisations de personnes handicapées ont été vitales pour jeter les bases du plan gouvernemental d'action pour les personnes handicapées pour la période 1990-1993. Ce document, qui s'est assuré l'appui de tous les partis politiques de Norvège, contient les objectifs généraux de notre politique sur les personnes handicapées. Il contient également quelque 50 mesures précises qui doivent être appliquées complètement ou partiellement au cours de ladite période. Jusqu'ici, cette approche a été un succès, que nous avons décidé de répéter pour la période 1994-1998.

Dans le cadre de l'élaboration d'une politique adéquate, nous avons consolidé le Conseil d'Etat norvégien pour les personnes handicapées, qui est nommé par le gouvernement. Le Conseil est composé de représentants des organisations de personnes handicapées et d'agences gouvernementales. Il conseille le gouvernement sur des questions de politique en matière d'incapacité. Le Conseil s'est montré un instrument utile pour assurer la participation des principaux intéressés à la mise au point de politiques les concernant. Le Conseil est responsable de la surveillance du plan national d'action sur l'incapacité. Il sera également responsable de la surveillance des lois générales qui viennent d'être proposées et dont je vais parler plus en détail.

La Norvège s'efforce systématiquement de réaliser une société pour tous. Cela est particulièrement important pour tous ceux que leurs handicaps placent devant des barrières, mais c'est aussi important pour nous tous à mesure que nous vieillissons. Une société adaptée aux besoins des personnes handicapées profitera à tous.

Il faudra mettre l'accent sur d'autres tâches si nous ne voulons pas d'une société qui exclut les personnes handicapées, à savoir garantir le traitement des maladies et des blessures, et prévenir les blessures et les maladies qui provoquent l'incapacité.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Knudsen (Norvège)

Dans notre plan d'action de quatre ans, nous insistons en particulier sur la participation des personnes handicapées et de leurs organisations à la planification et à la prise de décisions dans les domaines de la société où les personnes handicapées sont d'importants consommateurs de services. Ce n'est que lorsque l'attention accordée à leurs intérêts sera égale à celle accordée aux intérêts des autres dans le processus de prise de décisions que nous pourrons espérer des politiques qui tiennent pleinement compte des droits et besoins des personnes handicapées.

C'est un objectif important que de donner aux personnes handicapées une chance réelle de participer à la formation de la société. A cet égard, les organisations de personnes handicapées elles-mêmes coopèrent et sont en mesure d'apporter une contribution précieuse, comme cela a récemment été démontré dans mon pays alors que nous avons commencé à appliquer notre nouvelle politique en fermant toutes les grosses institutions centralisées pour intégrer pleinement les personnes mentalement handicapées dans leurs propres communautés. Nous croyons que cette réforme dénote un progrès décisif pour la promotion des droits de l'homme dans ce domaine. Mais il nous reste beaucoup à faire pour modifier nos attitudes envers les personnes handicapées.

Pour garantir la participation de personnes handicapées à la planification communautaire, nous encourageons toutes les communautés et toutes les villes à créer des conseils locaux sur l'incapacité et à mettre au point des plans locaux pour l'intégration des personnes handicapées.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet des priorités futures des Nations Unies.

Comme le mentionne à juste titre le rapport du Secrétaire général, la base de nos travaux à venir est triple : le programme d'action lui-même, la stratégie à long terme, telle qu'élaborée à la réunion de Vancouver, et les lois générales, y compris un système de surveillance qui deviendra essentiel dans l'évaluation de nos progrès dans les années à venir.

Le Groupe de travail spécial chargé de l'élaboration de lois générales sur les personnes handicapées, dans le cadre de la Commission des Nations Unies pour le développement social, a été primordial dans la création d'une base concrète pour l'amélioration d'une manière générale des conditions de vie des personnes handicapées.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Knudsen (Norvège)

Nous convenons avec le groupe de travail que le principe d'accessibilité est d'une importance fondamentale. La participation aux organisations de personnes handicapées et leur renforcement sont tout aussi essentiels. Nous nous réjouissons que ces importants principes aient été universellement reconnus.

Lors de sa dernière réunion, il y a quelques jours, le groupe de travail a parachevé ses propositions quant au mécanisme de surveillance lié aux Règles type. Nous ne sommes pas entièrement satisfaits de la dernière proposition et nous craignons qu'elle ne soit d'une portée trop limitée. Nous devons veiller à ce que le mécanisme de surveillance soit bien mis en place et qu'un suivi soit assuré.

Nous devrons encourager tous les gouvernements à créer des comités nationaux chargés de surveiller la condition des personnes handicapées dans leur propre pays, en s'assurant aussi que les organisations de personnes handicapées soient représentées au sein de ces organisations. Ces comités sont essentiels pour bien faire comprendre qu'il est de la responsabilité nationale des Etats que certains groupes ne restent pas loin en arrière dans le développement du pays. En outre, ces comités devraient contribuer au développement et au renforcement des capacités des organisations nationales de personnes handicapées en fournissant une assistance pour les programmes de formation en gestion et pour les projets de soutien gérés par ces organisations. Au niveau international, le Centre international pour les personnes handicapées pourrait être un apport précieux.

Il est également nécessaire d'aborder de façon plus résolue l'utilisation des fonds d'assistance au développement afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des groupes de population qui font face à des situations difficiles dans la vie de tous les jours. Cela vaut tant pour les pays bénéficiaires que pour les pays donneurs d'aide et pour les organisations internationales, y compris l'ensemble du système des Nations Unies. Les programmes d'assistance au développement doivent tenir compte des besoins divers de la communauté, y compris des besoins des personnes handicapées.

Les organisations nationales de personnes handicapées dans les pays donneurs d'aide comme dans les pays bénéficiaires devraient être consultées lors du processus de planification d'aide au développement pour les projets

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Knudsen (Norvège)

qui pourraient avoir une incidence sur les besoins des personnes handicapées des pays bénéficiaires. Les gouvernements bénéficiaires devraient veiller à ce que les organisations de personnes handicapées appropriées participent à l'application des projets qui les concernent.

Les gouvernements doivent s'engager plus avant et encourager davantage le développement et l'accroissement de la production locale d'équipement et d'appareils techniques destinés aux personnes handicapées dans les pays en développement.

J'aimerais également souligner l'importance de la possibilité d'une pleine participation aux activités sportives et aux manifestations culturelles. Le Gouvernement norvégien invite les pays intéressés à participer à une conférence ayant pour thème "Plein feux sur le potentiel" qui se tiendra en mars prochain en Norvège et qui portera sur la réadaptation des personnes handicapées grâce à l'activité physique, y compris les activités de plein air dans un environnement naturel.

Je me permettrai, en terminant, de faire quelques commentaires sur le rôle des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale. Nous devons mobiliser toutes les forces positives afin que la question des personnes handicapées continue d'occuper une place importante dans les préoccupations de la communauté internationale. Cela vaut tant pour l'ensemble du système des Nations Unies que pour les gouvernements individuels. L'action entreprise récemment lors de la Conférence de Montréal sera certainement une aide précieuse, et le Sommet social mondial prévu pourrait nous permettre de réaliser de nouveaux progrès.

Il est capital que les Nations Unies travaillent pour que les personnes handicapées obtiennent de meilleures conditions de vie dans les années à venir. Nous nous sommes donné les outils pour ce faire. Nous devons à présent les utiliser de façon plus intensive. Les Nations Unies doivent se charger de la surveillance de ces activités.

Avec les 10 années d'expérience que nous avons acquise, les personnes handicapées peuvent exiger de nous, à juste titre, que nous mettions en place des systèmes qui seront utiles à notre oeuvre commune d'élaboration d'une société plus tolérante et, dès lors, plus chaleureuse pour nous tous.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme SHAHANI (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Je suis heureuse d'avoir l'occasion de prendre la parole lors de cette séance extraordinaire de la quarante-septième session de l'Assemblée générale marquant la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, car je voudrais faire part à l'Assemblée générale de la réponse des Philippines au défi que représentait le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées adopté le 3 décembre 1982 par l'Assemblée générale.

Il y a maintenant 10 ans, le Programme d'action mondial affirmait que le concept des droits de l'homme devait reconnaître le droit inhérent à l'égalité pour tous, hommes, femmes, jeunes ou vieux, personnes souffrant d'un handicap physique ou mental, tous devant avoir un accès égal, bénéficier des mêmes possibilités et recevoir la même protection et les mêmes soins.

On me permettra de rappeler que j'ai eu l'immense honneur d'être la Représentante spéciale du Secrétaire général pendant l'Année internationale des personnes handicapées, en 1981, et d'être Sous-Secrétaire générale au développement social et aux affaires humanitaires de 1981 à 1986. J'ai également eu le privilège, à cette époque, de collaborer avec des personnes remarquables - personnes handicapées ou experts dans ce domaine, dont certains sont parmi nous aujourd'hui - lors de la préparation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, lequel est je crois, considéré aujourd'hui comme la bible pour la question des handicapés. Cette expérience a été extraordinaire. Le Programme d'action mondial est, en vérité, une excellente contribution dont les Nations Unies et ses Etats Membres peuvent être fiers.

Les années 1982 à 1992 ont permis aux gouvernements et aux organisations du monde entier d'éprouver la validité, la vision et les projets du Programme d'action mondial. On demandait à chaque pays, organe, groupe ou mouvement d'exercer sa volonté politique pour faire tomber les nombreuses structures et barrières injustes auxquelles les personnes handicapées devaient faire face. C'était un appel éloquent et un défi qui était lancé pour que des changements significatifs soient apportés.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Shahani (Philippines)

Aujourd'hui, alors que la Décennie touche à sa fin et que nous nous retrouvons à nouveau ici, nous devons nous poser une simple question : qu'a accompli cette Décennie? Ma délégation sait parfaitement que la Décennie n'a pas répondu à tous les espoirs, mais elle reste un jalon dans la coopération mondiale en faveur des personnes handicapées. A cet égard, la réunion des ministres chargés de la condition des personnes handicapées tenue récemment à Montréal augure bien de la volonté politique des pays de réaliser les aspirations à une vie meilleure, à un mode de vie digne et indépendant pour les personnos handicapées.

En évaluant nos travaux sur les droits des personnes handicapées au terme d'une décennie de changements sociaux historiques, nous prenons note des progrès que nous avons réalisés, collectivement et individuellement, et de la variété d'expériences spécifiques que nous avons accumulées en tant que Membres de cette organisation. Notre réunion d'aujourd'hui est pour nous l'occasion d'évaluer nos activités passées et de faire notre bilan, et elle nous aidera à persévérer dans notre engagement à long terme envers les droits des personnes handicapées, au-delà du programme d'action de la Décennie, vers l'avenir, vers le XXIe siècle.

Mon rapport sur les Philippines et notre programme national d'action pour les personnes handicapées est marqué à un degré égal par de nouveaux espoirs, une action législative adéquate et une politique positive, comme il ressort des efforts déployés en vue de forger des partenariats à large assise avec les secteurs locaux. Nous avons affronté ces énormes défis et acquis des gains importants en dépit des bouleversements, naturels et sociaux, considérables qui ont frappé notre pays - peut-être plus qu'aucun autre pays - au cours de la décennie qui prend fin. Au terme de cette Décennie, les Philippines comptent 6,4 millions de personnes atteintes d'incapacités diverses, qui vivent principalement dans les zones rurales, mais dont certaines habitent dans les centres urbains.

Par définition, l'incapacité provient habituellement de déficiences sensorielles, physiques ou mentales innées ou acquises. L'incapacité visuelle - la cécité - est la plus élevée, avec près d'un million d'aveugles. Parmi ceux-ci, 70 % ont plus de 50 ans, et leur cécité est due à la cataracte, et

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Shahani (Philippines)

60 % d'entre eux sont classés dans la catégorie des indigents médicaux. La carence en vitamine A - reconnue comme un problème de santé publique - est une cause majeure de cécité infantile. Les déficiences auditives affectent 800 000 autres Philippins. Les invalidités physiques, d'après les statistiques orthopédiques, frappent plus d'un million de personnes. La polio et autres lésions des membres inférieurs, la tuberculose, les conséquences d'échauffourées entre militaires et les blessures dues aux accidents de la circulation sont les principales causes d'invalidité physique. On estime que l'infirmité mentale provenant de conditions génétiques et congénitales, de traumatismes congénitaux et, dans de nombreuses régions, d'une carence en iode est l'une des causes principales de l'incapacité. La carence en iode touche près de 18 millions de personnes dans les régions rurales, contribuant à l'arriération mentale, à l'interruption de la croissance et à des risques à la naissance. Parmi les personnes souffrant d'une carence en iode, 65 % vivent dans des régions montagneuses, et 60 % d'entre elles sont des femmes.

Une enquête récente a signalé que les personnes handicapées représentaient 4,6 % de la population, dont 5 % parmi les enfants de un à trois ans. Le nombre des personnes handicapées a généralement augmenté pendant la dernière décennie, par suite de la pauvreté endémique, des effets des insurrections et, dernièrement, de terribles catastrophes naturelles. La récente vague de catastrophes, telles que les éruptions du Mont Pinatubo et les flots de boue - les "lahars" - ainsi que les tremblements de terre et les tsunamis ont causé des souffrances indicibles aux paysans, aux populations tribales, aux pêcheurs et aux communautés pauvres dans de nombreuses régions des Philippines.

L'allégement des injustices sociales, avec les bouleversements que cela entraîne pour l'état de santé physique et mental des gens, a toujours figuré à l'ordre du jour du Gouvernement philippin et est ainsi devenu son baromètre du changement social. Des événements historiques importants intervenus récemment, tels que la révolution populaire de 1986, l'adoption de la Constitution en 1987, et les élections présidentielles de 1992, représentent des affirmations concrètes d'espoir pour les personnes handicapées. Au-delà de simples proclamation de foi dans la dignité de la personne humaine, de la reconnaissance de l'égalité des droits et des promesses de meilleures

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Shahani (Philippines)

conditions de vie, l'action gouvernementale s'est assortie d'un partenariat très large et d'un lien international dans cette campagne de 10 ans en faveur des droits de l'homme des personnes handicapées.

Les Philippines ont apporté une réponse structurelle remarquable, souvent qualifiée d'unique, au défi que posait la Décennie pour les personnes handicapées. Je voudrais en citer quelques exemples. Premièrement, les Philippines sont peut-être le seul pays à avoir prévu dans sa constitution une disposition pour la protection des handicapés et la nomination d'un membre du Parlement chargé de représenter les intérêts des personnes handicapées et de leurs organisations. Deuxièmement, le Congrès philippin a adopté une Magna Carta des personnes handicapées, qui prescrit des peines très lourdes en cas de discrimination contre elles. Troisièmement, un conseil national des personnes handicapées supervise les activités en matière de droits des handicapés en tant qu'action commune entre le Gouvernement et les organisations de personnes handicapées. Quatrièmement, en 1983, immédiatement après que les Nations Unies eurent proclamé la Décennie, les Philippines ont adopté une loi sur l'accès public, exigeant un accès obligatoire aux édifices par les personnes handicapées et offrant des dégrèvements fiscaux aux employeurs et aux industriels qui recrutent des personnes handicapées.

Dans le domaine législatif, la pièce maîtresse des efforts que font les Philippines en vue de protéger et de promouvoir les intérêts des personnes handicapées a été le Republic Act 7277, qui a été adopté en mars 1992. Cette loi - connue sous le nom de Magna Carta on Disability Rights - prévoit des mesures en vue de la réadaptation, du développement autonome et de l'autonomie des personnes handicapées, pour leur permettre de s'intégrer dans le courant de la société philippine.

Une disposition importante de la Constitution de 1987 des Philippines reconnaît la situation difficile et les droits des personnes handicapées. Elle stipule que :

> "L'Etat créera un organisme spécial pour les personnes handicapées, chargé de leur intégration dans la société."

Le Conseil national pour l'assistance aux personnes handicapées a ainsi été créé en tant qu'instance consultative générale et de centre de liaison des activités dans le domaine des droits des personnes handicapées.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Shahani (Philippines)

En 1983, le Congrès philippin a promulgué le Republic Act 344 - loi concernant l'accès public, exigeant que l'on prévoie des lieux de stationnement spéciaux, des rampes dans les embrasures de portes et dans les escaliers, des poignées dans les toilettes publiques et autres dispositifs en vue d'aider les personnes handicapées.

L'an dernier, les Philippines ont ratifié la Convention 159 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées. Aux termes de cette Convention, les Philippines s'engagent, en vertu d'un accord de l'OIT, à faire bénéficier les Philippins handicapés d'une réadaptation professionnelle et sociale. Avec la ratification de cette Convention par le Congrès philippin, les Philippines peuvent prétendre à la distinction d'être le deuxième pays d'Asie - après la Chine - à s'engager à aider les personnes handicapées à mener des vies productives et valables.

Nous reconnaissons que les lois en faveur des handicapés ne servent pas à grand-chose si elle ne sont pas mises en oeuvre. Dans de nombreux domaines, des pays comme les Philippines ne disposent pas des ressources nécessaires pour appliquer intégralement ces lois; mais le Gouvernement actuel des Philippines s'est engagé à donner aux personnes handicapées les moyens de s'aider elles-mêmes, et à les préparer à profiter des mêmes possibilités que leurs autres compatriotes non handicapés.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Shahani (Philippines)

J'en viens maintenant au secteur privé, qui a joué un rôle précieux comme partenaire dans la mise en oeuvre du programme d'action national philippin pour les personnes handicapées. L'éventail des groupes non gouvernementaux, communautaires qui coopèrent étroitement avec des organes nationaux, régionaux et locaux est sans précédent et vraiment remarquable. Dans l'ensemble, et conformément à l'esprit et à la pratique de l'entraide, quelque 600 organisations bénévoles s'occupent, d'une façon ou d'une autre, des problèmes liés à l'invalidité, sans compter la centaine d'organisations non gouvernementales qui participent directement à des programmes et à des projets de réadaptation.

En ce qui concerne la formation, des services de prévention et de réadaptation à assise communautaire ont été mis en place dans 91 % des 37 000 villages philippins, ou barangays. Le Gouvernement a pu également mettre au point un million de programmes et d'activités en matière de soins de base et former plus d'un million de personnels de santé entre 1982 et 1986. Une vaste campagne d'information et d'éducation a permis une meilleure compréhension des problèmes liés à l'invalidité.

Vingt-sept ateliers de formation, répartis dans différentes régions du pays, font partie du programme de formation et d'emploi des personnes handicapées, sous l'égide du Département du bien-être et du développement et d'organisations civiques, privées ou religieuses. Une institution importante, le Centre national de réinsertion professionnelle, spécialisée dans trois secteurs principaux, a été créée pour dispenser une formation aux handicapés. Des programmes de formation de chefs d'entreprise ont été organisés sous l'égide du Programme des Nations Unies pour la coopération technique entre les pays en développement. Des possibilités de mise en valeur de ressources humaines sont sans cesse offertes, sous la forme de réunions et d'ateliers sur la réadaptation psychosociale, la surdité, la fourniture et l'utilisation d'aides techniques appropriées et d'autres programmes de ce genre.

La coopération d'organisations gouvernementales et non gouvernementales a aussi été très fructueuse dans le domaine législatif. Les groupes de personnes handicapées ont un représentant officiel au Congrès ou au Parlement philippins, et ils tiennent régulièrement des sessions de "réflexion" avec des responsables d'organisations de personnes handicapées afin de leur fournir des renseignements sur les mesures législatives qui les concernent. Grâce à

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Shahani (Philippines)

l'encouragement qu'il apporte aux organisations et aux associations locales chargées des personnes handicapées, le Gouvernement a pu confier à des secteurs importants la tâche de débattre, de planifier et de prendre des décisions sur des problèmes liés à l'invalidité en collaboration avec lui, ce qui a permis que cette décennie soit vraiment très utile et féconde pour les Philippines et leur peuple.

L'ordre du jour des Philippines sur l'invalidité a été établi, et le Programme d'action national marque le début d'une ère nouvelle en ce qui concerne l'approche de l'invalidité, ce qui a permis de mettre en oeuvre avec succès certains des objectifs du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

En ce qui concerne les liens au niveau international, les Philippines ont noué des liens très étroits avec des organismes internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, etc. A la Troisième Commission de l'Assemblée générale, les Philippines ont été, pendant de nombreuses années, les chefs de file en ce qui concerne le parrainage d'un projet de résolution relatif aux personnes handicapées. A la session de fond de 1992 du Conseil économique et social, les Philippines ont été à l'origine de l'adoption d'une décision qui proroge le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les personnes handicapées au-delà des impératifs de la Décennie.

A la présente session de l'Assemblée générale, la délégation des Philippines mène des consultations intensives, non seulement avec d'autres délégations, mais aussi avec des organisations de personnes handicapées représentées ici aujourd'hui, en vue de la présentation à la Troisième Commission d'un nouveau projet de résolution. Nous espérons qu'il recevra un appui unanime.

En présentant ce projet de résolution, la délégation des Philippines propose qu'il reflète les aspirations et les priorités des personnes handicapées, avec des objectifs spécifiques et précis et applicables universellement, et que la prévention et la réadaptation de l'invalidité continuent de recevoir un encouragement en tant qu'objectif principal du Programme d'action mondial des Nations Unies pour les personnes handicapées.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Shahani (Philippines)

Le séminaire national de l'Initiative internationale contre les invalidités évitables (IMPACT), qui a reçu l'encouragement de Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et qui s'est tenu à Manille en août 1992, a recommandé en tant que mesure prioritaire de réduire d'un tiers dans les 10 prochaines années certaines des causes principales d'invalidité dont je viens de parler.

Le rapport du Secrétaire général reconnaît le lien étroit qui existe entre invalidité et réalité sociale. Même dans les pays en développement, où la satisfaction des besoins fondamentaux est prioritaire, des gouvernements responsables, comme celui des Philippines, devraient tenir compte plus sérieusement des intérêts ou des besoins particuliers de leur population dans la planification de leurs programmes nationaux pour le siècle à venir.

A notre avis, les programmes nationaux devraient traiter des questions cruciales suivantes : premièrement, la nécessité de disposer de renseignements précis sur les populations handicapées dans un pays donné en tant que base pour la mise en oeuvre de politiques et de programmes d'intervention; deuxièmement, le manque de personnel médical et de santé dans les régions rurales pour fournir des services à la majorité des populations handicapées et, troisièmement, la nécessité d'une meilleure coordination et d'une utilisation maximale des ressources provenant de secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de tout pays.

Selon nous, les programmes nationaux devraient également mettre particulièrement l'accent sur les groupes très vulnérables. Les femmes handicapées peuvent être victimes d'une double menace ou d'une double discrimination en raison de leur sexe et de leur invalidité. Il est particulièrement important d'éviter que les jeunes enfants dans les pays pauvres ne soient atteints d'invalidités mentales et physiques du fait d'une alimentation pauvre et inadaptée. Les personnes handicapées qui se trouvent dans des régions de conflit militaire ou en proie à des troubles, ou dans des régions frappées par des catastrophes naturelles, ont besoin d'une aide immédiate. La liste n'est pas exhaustive.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Shahani (Philippines)

Un programme national efficace doit comprendre les trois éléments d'action suivants, dont il est fait mention dans le Programme d'action mondial : prévention, réadaptation et égalisation des chances. Il devrait être global et cohérent et tendre à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées.

Au niveau régional, s'inspirant de la Déclaration d'une deuxième décennie pour les personnes handicapées approuvée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la délégation des Philippines va étudier la possibilité de faire des préoccupations des personnes handicapées de la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) un terrain de coopération entre les membres de l'ANASE : à savoir, le Brunéi, la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande, Singapour et les Philippines.

Ma délégation espère également sincèrement que les préoccupations des personnes handicapées dans les années à venir recevront la priorité dans les nombreuses conférences qui auront bientôt lieu, tels que la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993, la Conférence sur la population mondiale en 1994, le Sommet mondial sur le développement social en 1995, la Conférence mondiale sur les femmes en 1995, ainsi que pendant l'Année internationale de la famille en 1994.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Shahani (Philippines)

Nous espérons sincèrement aussi qu'au cours du débat actuel sur la restructuration de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu du désir des Etats Membres et du Secrétaire général de consolider le Conseil économique et social et les travaux de l'Organisation dans les domaines économiques et sociaux ainsi que dans le domaine du développement durable, les préoccupations et les espoirs des handicapés jouiront d'une grande attention et de priorité.

Il faut un gouvernement doté d'une volonté politique soutenue, comme notre nouveau gouvernement sous la présidence de Fidel V. Ramos, pour traiter de questions telles que celles qui concernent les personnes handicapées. Un gouvernement national montre sa force et son dévouement en servant le peuple tout entier de façon juste et équitable, même lorsque les temps sont difficiles.

En conclusion, nous n'aurons pas l'esprit en paix aussi longtemps que nous ne penserons pas avoir fait de notre mieux pour aider les handicapés à jouir de leur droit de se développer, de leur droit de progresser, et de leur droit de vivre dans la dignité, l'égalité et en pleine participation avec les autres.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne le programme provisoire des séances plénières, je souhaite informer les membres que lundi 2 novembre et mardi 3 novembre, l'Assemblée examinera le point 79 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement".

La liste des orateurs qui désirent prendre la parole sur ce point est donc ouverte dès maintenant.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEVELOPPEMENT SOCIAL : a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE

CONCLUSION DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

i) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/415)

ii) PROJET ET RESOLUTION (A/47/L.4)

Mme GONDWE (Malawi) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de vous féliciter au nom de la délégation du Malawi à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je vous assure de notre appui au cours des délibérations de la quarante-septième session que vous allez diriger sur les questions relatives aux handicapés.

Le Gouvernement du Malawi attache une importance considérable aux questions concernant le bien-être des handicapés. C'est ce que prouve le fait que mon président à vie, Ngwazi M. H. Kamuzu Banda, soit le Ministre responsable de la condition des handicapés. Nous nous félicitons donc de la discussion portant sur les problèmes des handicapés à la quarante-septième session de l'Assemblée générale et nous en apprécions la valeur.

Au moment où nous soulignons la conclusion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, nous estimons que les 10 dernières années ont apporté de profondes transformations à la vie des handicapés au Malawi. Nous pensons que ce succès est en partie dû surtout à l'Année internationale des personnes handicapées en 1981 et à la célébration de la Décennie elle-même.

En 1986, le Gouvernement du Malawi a décidé de célébrer la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, et nous avons créé un Comité national chargé de surveiller la mise en oeuvre des activités de cette Décennie. Ce comité a élaboré un plan national d'action qui examinait des stratégies d'action affirmative concernant les besoins de formation des personnes handicapées dans les domaines médicaux, sociaux, professionnels et de l'emploi. L'objectif principal de ce plan était d'assurer l'égalisation des chances et la pleine participation des personnes handicapées. Avant ces

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Gondwe (Malawi)

événements, nous avions déjà un programme d'aide aux handicapés; le changement qu'ont apporté l'Année internationale des personnes handicapées et la Décennie se trouve dans la nouvelle vie et le nouvel élan qu'elles ont donné au programme qui se déroule actuellement en faveur des handicapés au Malawi.

A la suite de ce plan d'action, le Malawi a été en mesure d'atteindre 9 361 personnes handicapées en deux ans, sur une population de handicapés s'élevant au total à 190 000 personnes, alors qu'à la fin des années 70, 400 personnes par an étaient assistées. On s'attend à ce que ces progrès continuent grâce à l'expansion du Programme de réadaptation au niveau communautaire. C'est un programme plein de promesses. Il constitue maintenant la stratégie principale du Gouvernement pour atteindre la majorité des handicapés qui vivent dans des zones rurales. L'aide apportée aux handicapés a compris le placement de 1 624 enfants handicapés dans les écoles de six districts scolaires du pays, fournissant des soins médicaux et paramédicaux à 3 178 personnes et développant les compétences professionnelles de 1 520 personnes.

Le Programme de réadaptation communautaire a fait un effort délibéré pour dépister autant de femmes handicapées que possible et pour les faire bénéficier du programme. C'est ainsi que sur les 9 361 personnes handicapées repérées dans les six districts pilotes, 3 115 étaient des femmes. C'est là un contraste marqué par rapport au passé, lorsque les femmes représentaient moins de 4 % des personnes handicapées bénéficiant d'une aide.

Dans une autre activité visant à réaliser les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, le Gouvernement du Malawi a apporté une aide directe à la constitution d'une Association nationale des personnes handicapées au Malawi en 1990. Les buts et objectifs de l'Association consistent surtout à permettre aux personnes handicapées elles-mêmes de promouvoir le bien-être des personnes souffrant d'invalidité. L'Association est maintenant complètement structurée à l'échelle nationale, et elle est reconnue par le Gouvernement et d'autres organisations en tant que représentant des personnes handicapées au Malawi. Elle a mobilisé les handicapés dans le pays tout entier et les représente pour exposer leurs

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Gondwe (Malawi)

besoins et leurs préoccupations dans les domaines qui ont des incidences sur le bien-être des personnes handicapées. Nous estimons que cette association est un excellent résultat des activités menées dans le pays au cours de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées.*

* M. Mayorga Cortes (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Gondwe (Malawi)

Conformément à sa politique orientée vers l'intégration directe des handicapés aux activités de développement, mon gouvernement participe activement au renforcement des droits des handicapés. Les handicapés sont en butte aux préjugés de tous ordres et il est dès lors nécessaire de tout faire pour éviter, tant par l'adoption de lois que par d'autres moyens, que leurs droits ne soient bafouées.

Je cite ces exemples pour souligner combien le Malawi a tiré parti de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Cependant, nous serions dans l'erreur si nous nous satisfaisions des réalisations auxquelles je viens de faire référence et si nous nous reposions sur nos lauriers.

Beaucoup reste encore à faire. Je viens de dire que le nombre des personnes handicapées au Malawi est estimé à 190 000. Le programme et les activités en cours ne touchent que 10 % de ce groupe. Nous devons faire face à de dures contraintes dans différents domaines, notamment dans ceux des finances, de la main-d'oeuvre et de la compétence technique. C'est là où l'aide internationale peut nous être précieuse. Nous sommes tout à fait favorables à la poursuite du Programme des Nations Unies pour les personnes handicapées. Au Malawi, le gouvernement a l'intention d'élargir son programme communautaire, actuellement en vigueur dans six districts, à l'ensemble des 24 districts du pays.

Nous devons poursuivre les activités entreprises dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. A cet égard, nous estimons qu'il serait judicieux de renforcer les nobles actions en cours et d'accroître la coopération internationale en ce qui concerne les handicapés. Mon gouvernement a grandement bénéficié de cette coopération internationale émanant non seulement des institutions des Nations Unies, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), mais également d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales telles que la Christofell Blinden Mission of Germany, Beit Trust et la Royal Commonwealth Society for the Blind, pour n'en citer que quelques-unes. Nous avons également bénéficié de la coopération de donateurs et de gouvernements à l'échelle bilatérale. Le Gouvernement du Malawi estime que cette coopération est indispensable et doit se poursuivre avec, notamment, une aide accrue dans les domaines financier et technique.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Mme Gondwe (Malawi)

Je voudrais mettre l'accent sur la nécessité de concentrer nos efforts sur la prévention des handicaps. Nous savons que bon nombre de handicaps peuvent être évités par de simples moyens comme l'amélioration des conditions de vie de la population rurale, la prévention des accidents, etc. Nous avons à cet égard de bons exemples d'actions internationales qui ont permis l'éradication de maladies invalidantes, comme la variole, la lèpre et la poliomyélite. Nous engageons la communauté internationale à poursuivre ses efforts en ce sens car, à long terme, ils ne pourront qu'être bénéfiques pour nos peuples. Mon gouvernement apportera sa contribution à cette tâche car nous pensons que l'avenir de nos peuples dépend de cette coopération.

Pour terminer, à la question : qu'allons-nous faire maintenant? Ma délégation répond qu'elle entend appuyer l'initiative prise à la réunion de Montréal par les ministres chargés des personnes handicapées, réunion à laquelle nous avons d'ailleurs eu l'honneur de participer. Le comité ministériel proposé veillera à ce que les activités de la Décennie se poursuivent et fassent l'objet de l'attention au plus haut niveau politique. Nous aimerions également que ces activités soient coordonnées dans le cadre des programmes relevant du système des Nations Unies.

M. SUPENO (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de sa déclaration fort documentée sur la question des personnes handicapées et du rapport qu'il nous a fourni (A/47/415). Je voudrais également dire que la tenue de ces séances plénières qui marquent la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées - 1983-1992 - est pour nous source d'encouragement. Il est essentiel d'être à l'écoute des espoirs et des besoins des personnes handicapées afin de pouvoir continuer à oeuvrer ensemble pour la réalisation de leurs aspirations.

Cependant, ce n'est pas dans le seul intérêt des personnes handicapées que nous devons nous efforcer d'obtenir leur pleine participation aux activités sociales, économiques et politiques. Il s'agit de l'intérêt de la société tout entière. Quand nous protégeons les intérêts de groupes fragilisés, nous protégeons les intérêts de la société dans son ensemble et c'est pour le bien commun que nous devons respecter la dignité de chacun et

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Supeno (Indonésie)

la contribution qu'il est en mesure de nous fournir. A cet égard, le dixième sommet de la Conférence du Mouvement des pays non alignés a affirmé

> "le droit de l'homme fondamental au développement, au progrès social et à la pleine participation de chacun au service du destin commun de l'humanité."

Participer ou avoir la possibilité de réaliser ses aspirations est un droit légitime qui doit être respecté si nous voulons que nos activités de développement aient réellement un sens.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Supeno (Indonésie)

Maintenant que la Décennie est terminée, nous devons poursuivre énergiquement les objectifs du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Cette occasion nous donne la possibilité de réfléchir à ce que nous avons accompli au cours de la Décennie en réalisant ces objectifs, à nos déficiences et à ce qu'il reste à faire. Le rapport du Secrétaire général nous offre un bon point de référence. Je conviens que la Décennie a jeté les bases d'un développement continu des politiques, des programmes et des services et, même s'il est difficile de dire que les conditions des personnes handicapées se sont améliorées depuis 10 ans, je pense que nous avons fait des progrès grâce à la Décennie.

Bien que des obstacles et des difficultés continuent à empêcher la pleine participation des personnes handicapées aux activités économiques et sociales dans le monde, depuis 10 ans nous avons pris davantage conscience des inégalités et sommes plus ouverts aux besoins de nos concitoyens. La Décennie sera, cependant, un échec si nous ne pouvons pas ou ne voulons pas traduire cette prise de conscience en action constructive et trouver les moyens de susciter une pleine participation, avec tout ce que cela comporte. Dans son rapport, le Secrétaire général a proposé pour examen plusieurs excellentes recommandations. Nous devons promouvoir et mettre en oeuvre des programmes fondamentaux qui profiteront directement aux personnes handicapées, notamment celles qui vivent dans les pays en développement.

A cet égard, notre souci d'améliorer le bien-être socio-économique des personnes handicapées ne doit pas dépendre de nos activités de développement national général. Pour les pays en développement, ce ne sera pas une tâche aisée. La plupart des personnes handicapées du monde se trouvent dans les pays en développement. Beaucoup de ces pays supportent déjà des fardeaux énormes et luttent pour satisfaire les besoins les plus essentiels de leurs populations qui vivent souvent dans la plus grande pauvreté. Et alors qu'il faudrait mobiliser toutes les ressources humaines pour le développement national, les préoccupations que causent les immenses problèmes qui se posent aux pays en développement rendront l'intégration des handicapés dans ces pays plus difficile.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Supeno (Indonésie)

Dans les pays en développement comme l'Indonésie, les obstacles à l'amélioration des conditions de vie des handicapés sont dus non seulement au grand nombre des personnes handicapées mais aussi aux contraintes qu'imposent les transports et les commnunications, aux conditions socio-économiques défavorables et à l'absence de concurrence. Cependant, les progrès qui ont été réalisés en dépit de ces conditions nous rendent optimistes. Il est certain que si la situation générale socio-économique dans les pays en développement s'améliore, grâce à l'allégement de la dette extérieure et au transfert de technologie, nous devrions nous attendre à ce que la situation de leurs handicapés s'améliore aussi.

Au cours des dernières années, par exemple, l'immunisation universelle des enfants a représenté un grand progrès dans le domaine de la prévention. De même, alors que les pays en développement font d'autres progrès dans des domaines tels que l'eau potable, le logement, l'hygiène et les installations sanitaires et offrent un meilleur accès aux soins de santé primaires, en particulier les soins de santé maternelle et infantile, je pense que les mesures préventives aboutiront à des progrès sensibles. En termes de rentabilité et d'exigence morale, la prévention occupe le premier rang et doit être soulignée. C'est également l'un des objectifs prioritaires du Programme d'action mondial.

A cet égard, à la dixième réunion au sommet du Mouvement des pays non alignés, il a été convenu qu'une réunion des ministres de la santé publique devrait être convoquée pour formuler des programmes de coopération afin de rendre les soins primaires accessibles à tous. Si nous pouvons mettre en oeuvre les objectifs du développement socio-économique des pays en développement qui ont été exprimés à ce sommet, alors nous aurons fait également beaucoup progresser les objectifs de la Décennie.

En Indonésie, l'immunisation complète des enfants a été réalisée, et le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour fournir des soins de santé primaires aux régions les plus éloignées du pays. En fait, notre système de services, connu sous le nom de POSYANDU, soit services de santé intégrés, a reçu le prix Maurice Pate, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et le prix Sasakawa, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Grâce à une planification graduelle et à une programmation appropriée, nous avons pris

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Supeno (Indonésie)

des mesures efficaces pour améliorer le bien-être social des personnes handicapées et nous avons remporté des succès notables. En outre, pendant la période portant sur nos quatrième et cinquième Plans de développement national, soit de 1984 à 1994, on s'est efforcé d'incorporer dans nos programmes de développement national général des aspects du Programme d'action mondial. Il en a résulté une amélioration de l'infrastructure et de l'accès à la réhabilitation et le développement et la modernisation des installations de rééducation. Du personnel et des unités opérationnelles, y compris des unités de réhabilitation mobiles situées dans les provinces, ont été mises à la disposition des handicapés. Toutefois, alors que nos services touchent davantage de personnes, de nombreuses difficultés demeurent encore et il reste beaucoup à faire.

A présent les services mis à la disposition des handicapés sont fournis à la fois par des sources institutionnelles et non institutionnelles. Cependant, les services institutionnels n'atteignent encore que 20 % des personnes cibles, alors que les services des sources non institutionnelles semblent plus adéquats. De plus, pendant la dernière décennie, la participation des organisations non gouvernementales a donné des résultats encourageants.

Dans le domaine législatif, il y a actuellement un certain nombre de lois en suspens qui pourraient stimuler l'amélioration du bien-être social des handicapés en Indonésie. Ces lois concernent des domaines tels que l'emploi et le placement, l'accès, la sécurité sociale et la coordination des activités dans les services pour les handicapés.

Qu'il me soit permis de terminer en réaffirmant que l'Indonésie est prête à continuer à traiter plus efficacement les questions qui concernent sa communauté de personnes handicapées. Même si c'est en améliorant les conditions socio-économiques générales de chacun que nous pouvons espérer obtenir les plus grandes contributions et les bénéfices les plus importants, nous devons néanmoins continuer à appliquer ces programmes dans le cadre de nos capacités actuelles. Cela est juste et équitable; avant tout, l'Etat a l'obligation de protéger son peuple et de contribuer à son bien-être, en particulier à celui des groupes considérés vulnérables. Lorsque la communauté internationale se réunira pour le sommet mondial sur le développement social,

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Supeno (Indonésie)

qui examinera les aspects multidimensionnels du développement social et du bien-être social, nous aurons une autre occasion de réfléchir sur la voie que nous prenons en mettant en oeuvre le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. En réunissant nos talents et notre détermination, faisons en sorte que cette direction soit positive et constructive.

M. MAYCOCK (Barbade) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la Barbade est heureuse de participer à ces séances solennelles qui marquent la conclusion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Le Gouvernement barbadien a l'honneur d'accueillir au sein de sa délégation M. Carson Small, représentant de l'Organisation nationale des handicapés de la Barbade (BARNOD). M. Small, bien qu'atteint d'une incapacité visuelle, a servi la Barbade avec distinction pendant de nombreuses années dans le domaine des communications. Sa contribution exceptionnelle montre que les personnes handicapées peuvent être intégrées dans la société si on leur en donne la possibilité.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Maycock (Barbade)

La Barbade attache une grande importance aux objectifs de la Décennie, qui concernent la mise au point de politiques, de programmes et de services destinés à instaurer l'égalité des chances et la pleine participation à tous les domaines de la vie sociale de toutes les personnes handicapées. La Barbade reconnaît les contributions remarquables apportées par les personnes handicapées aux domaines des arts, des spectacles, des sports et de beaucoup d'autres domaines de l'activité humaine. Il sont en effet une grande source d'inspiration pour nous tous.

La lenteur des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de la Décennie et des Principes de Tallinn est attribuable à plusieurs causes. Des données récentes dans le domaine du développement social indiquent que le nombre de personnes handicapées s'est accru pendant la Décennie. De 6 % à 10 % de la population mondiale - quelque 500 millions de personnes - souffrent d'un ou plusieurs handicaps. On estime que 300 millions d'entre elles vivent dans les pays en développement et que 1 % seulement ont accès aux services élémentaires de santé et d'éducation et à des services sanitaires adéquats.

Ces facteurs, ajoutés aux conditions économiques rigoureuses qui ont sévi dans un grand nombre de pays en développement au cours des années 80, aggraveront encore le sort des personnes handicapées dans les pays en développement, à moins qu'un programme à long terme de coopération économique internationale ne soit mis en oeuvre pour améliorer leur statut.

Le développement des ressources humaines a toujours reçu la priorité dans les budgets nationaux des gouvernements qui se sont succédé à la Barbade. Le gouvernement a confirmé l'engagement qu'il a pris envers le développement centré sur la population dans son Plan de développement pour la période 1988-1993 qui garantit que "la capacité fonctionnelle maximale de l'individu est le but souhaitable auquel tous les individus ont droit".

Ayant appuyé les résolutions sur le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et sur la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, la Barbade s'est efforcée de faire en sorte que les objectifs en matière de promotion des mesures efficaces de prévention de l'incapacité, de réadaptation et d'intégration des personnes handicapées dans la société soient réalisés pendant la Décennie. Dans ce contexte, le Gouvernement a collaboré avec les organisations non gouvernementales

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Maycock (Barbade)

chargées d'évaluer les progrès et de redéfinir des stratégies et des objectifs afin d'être en mesure de répondre comme il s'impose aux besoins des personnes handicapées.

Des séminaires à l'intention des parents, des enseignants et des professionnels du domaine et du public en général ont été organisés par des agences et des organismes gouvernementaux comme le Conseil pour les personnes handicapées, l'Organisation nationale de la Barbade pour les personnes handicapées et Parents pour les personnes handicapées. Ces séminaires visaient tant les adultes que les enfants. A cet égard, le Gouvernement de la Barbade est reconnaissant de l'assistance fournie par Partners of the Americas, par la Caribbean Association for the Rehabilitation of the Disabled et par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

L'objectif primordial de ces séminaires était de changer l'attitude du public envers les personnes handicapées. Les séminaires ont également servi à encourager la discussion de la mise au point de programmes conçus en fonction des besoins d'étudiants handicapés et à promouvoir la notion d'intégration des étudiants handicapés aux programmes destinés aux étudiants non handicapés. Ils ont donc été utiles pour identifier des problèmes spéciaux, pour passer en revue et évaluer les services existants et pour déterminer des mesures pour l'avenir. Les médias ont également joué un rôle et ont mis en vedette les réalisations de personnes handicapées, tant des enfants que des adultes, et ont aidé à promouvoir les activités sportives, comme les Olympiques spéciales.

L'objectif, au début de la Décennie, de trouver des emplois pour les personnes handicapées dans les secteurs privé et public a été difficile à réaliser. Cependant, il nous fait plaisir de constater qu'un certain nombre de personnes handicapées sont maintenant en mesure de gagner leur vie, en particulier comme travailleurs indépendants. Des ateliers pour les personnes handicapées qui ont besoin de conditions spéciales, comme l'atelier pour les aveugles et l'atelier de réadaptation à l'hôpital psychiatrique, fournissent un environnement thérapeutique et un moyen de gagner un salaire. La nécessité de garantir aux personnes handicapées l'accès illimité aux édifices a été reconnue par le Gouvernement, même si cette facilité d'accès n'est garantie que dans les constructions nouvelles.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Maycock (Barbade)

Dans un autre domaine, le gouvernement a adopté des mesures pour fournir des bourses aux personnes handicapées par le biais du National Insurance Scheme et du programme d'aide national. Une telle aide a également été fournie pour faciliter l'acquisition d'équipement et d'assistance nécessaires. Des organisations bénévoles, comme le Lions Club, ont apporté leur aide au gouvernement dans ce domaine par leur programme de prêt de chaises roulantes. Les personnes handicapées ont également pu profiter gratuitement, tout au long de la Décennie, des autobus du département des transports du gouvernement.

En élaborant des politiques, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, l'accent a été mis sur la détection précoce, le traitement et la prévention. Les polycliniques gouvernementales ont joué un rôle utile en favorisant la prévention de maladies invalidantes comme la polio, en améliorant le programme de soins ophtalmologiques et en mettant au point des mesures de prévention des accidents à la maison et au travail.

Malgré ces efforts, le Gouvernement barbadien reconnaît qu'il reste beaucoup à faire tant sur la plan national qu'international pour montrer qu'il s'est engagé à faire passer le programme sur l'incapacité du stade de la sensibilisation à l'incapacité à celui de l'action.

Ma délégation est reconnaissante de l'assistance technique fournie aux pays en développement par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, en particulier dans le domaine du développement des capacités nationales, et appuie la proposition de maintenir le Fonds. Nous partageons l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général dans son rapport :

"Les montants disponibles à cette fin étaient loin de correspondre à l'ampleur des tâches à entreprendre et ont limité la capacité de l'ONU de s'acquitter avec efficacité de son mandat." (A/47/415, par. 25)

L'incapacité est une réalité qui touche toutes les régions du monde. C'est une préoccupation mondiale. Il est donc indispensable que les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et l'Organisation des Nations Unies associent leurs efforts pour fournir l'élan nécessaire à la création d'une société pour tous d'ici à l'an 2010. A cet égard, ma délégation félicite le Gouvernement canadien qui a été l'hôte de la

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Maycock (Barbade)

Conférence des ministres responsables des personnes handicapées les 8 et 9 octobre 1992, à laquelle la Barbade a eu l'honneur de participer. La Déclaration de la Conférence devrait être prise en compte à l'avenir pour l'élaboration de stratégies pour les personnes handicapées.

La Charte des Nations Unies et la Charte internationale des droits de l'homme garantissent les droits de l'homme à tous les peuples. La promotion et la protection des droits de l'homme de groupes vulnérables, en particulier les personnes handicapées, méritent une place proéminente dans l'ordre du jour international. La façon dont la société s'occupe de ses groupes les plus vulnérables sera déterminante au moment où nous devons faire face aux défis du XXIe siècle. Ma délégation espère sincèrement que la question de l'incapacité continuera de bénéficier de l'attention sérieuse qu'elle mérite, tant à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qu'au Sommet mondial sur le développement, qui doit se tenir en 1995.

Nous devons saisir cette occasion importante pour nous consacrer à nouveau à ces tâches vitales. A cette fin, nous ferions bien de tenir compte de la devise des Jeux olympiques spéciaux internationaux lors de la célébration de leur vingt-cinquième anniversaire : "Ensemble, nous vaincrons".

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : La conclusion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées et le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées offrent une excellente occasion à chaque gouvernement et à l'ensemble de la communauté internationale de renforcer et de concentrer davantage l'attention accordée à cette question fondamentale.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Sardenberg (Brésil)

Nous nous félicitons de l'initiative qui nous permet de célébrer la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées en présence et avec la participation active de nombreuses personnes handicapées. Leur présence et leur participation à ces deux journées de réunions témoignent de la nouvelle sensibilisation au fait que les personnes handicapées ne doivent pas être uniquement la cible de politiques remplies de bonnes intentions, mais qu'elles peuvent et doivent participer activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de ces politiques.

Les Nations Unies ont joué un rôle prépondérant dans le développement de cette nouvelle sensibilisation. Cette réalisation peut être portée, dans une large mesure, au crédit de l'Organisation. Il reste cependant encore beaucoup à faire. Comme l'ont indiqué le Secrétaire général, dans son rapport (A/45/415), et un grand nombre d'orateurs qui m'ont précédé, dans leur déclaration, cette prise de conscience doit se traduire en actions.

Je voudrais rendre un hommage mérité à toutes les organisations non gouvernementales et à toutes les personnes qui, par leur travail incessant, nous ont aidés en imprimant une forte impulsion aux activités des Nations Unies en matière de personnes handicapées et en contribuant à couronner nos efforts de succès. Grâce à elles, cette célébration est devenue plus qu'une simple conclusion. C'est le début d'une nouvelle ère, où la note dominante doit être le renforcement des résultats obtenus jusqu'à présent.

Au Brésil, la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées a été marquée par une mobilisation sans précédent de ce groupe social grâce à ses propres organisations. La mobilisation s'est traduite par un grand nombre de changements significatifs dans les attitudes de la société envers les handicaps et par des changements dans la politique pratiquée à l'égard des personnes handicapées. Le changement le plus important a été la mise en oeuvre d'une politique qui met l'accent sur l'intégration des personnes handicapées dans la société, politique dont le but est de traiter ces personnes non pas comme des patients - même si des soins médicaux sont essentiels dans de nombreux cas - mais comme des citoyens qui ont simplement des besoins spécifiques résultant d'un handicap. On estime à environ 14 millions le nombre de Brésiliens souffrant d'un handicap, c'est-à-dire

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Sardenberg (Brésil)

environ 10 % de notre population. Le Gouvernement brésilien a pris la responsabilité de résoudre, de façon appropriée, les problèmes spécifiques auxquels font face ses concitoyens.

Pendant la Décennie, le cadre institutionnel nécessaire a été renforcé de façon marquée à tous les niveaux de gouvernement : échelon fédéral, échelon de l'Etat et échelon local. Une étape importante a été franchie lors de la création, en 1986, de l'Agence nationale de coordination pour l'intégration des personnes handicapées.

La Constitution du Brésil en vigueur depuis 1988 comprend des dispositions révolutionnaires importantes assurant aide et protection aux personnes handicapées. Notons, parmi ces dispositions : la mise en oeuvre des programmes d'aide visant à l'intégration sociale grâce à la formation professionnelle, à un meilleur accès aux biens et aux services publics et à l'élimination des obstacles dus à l'architecture; l'interdiction de la discrimination contre les personnes handicapées en ce qui concerne les salaires et les critères de recrutement; l'établissement d'un quota concernant les personnes handicapées dans la fonction publique; l'inclusion, comme un des principaux objectifs du système de sécurité sociale, de l'éducation professionnelle et des programmes de rééducation pour les personnes handicapées; des mesures visant à faciliter l'intégration de ces personnes dans la vie communautaire; et enfin, l'obligation pour le Gouvernement d'assurer des possibilités d'éducation spéciale pour les personnes souffrant d'un handicap.

En outre, un grand nombre de lois concernant les personnes handicapées ont été adoptées depuis 10 ans. Ces lois couvrent un large éventail d'initiatives gouvernementales en faveur des personnes handicapées, dont la régulation des dons exempts d'impôt aux organisations pour personnes handicapées, des exonérations fiscales pour l'achat d'automobiles spécialement équipées par les personnes handicapées, l'augmentation des allocations de sécurité sociale et de retraite, et le contrôle, par le Gouvernement, des conditions de travail.

Un élément important de notre stratégie est la prévention. Entre 1981 et 1991, un programme complet de prévention des handicaps a été mis en oeuvre, en partant du fait qu'environ 70 % des handicaps auraient pu être évités.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Sardenberg (Brésil)

La stratégie nationale de prévention des handicaps comprend des campagnes de vaccination sur une grande échelle, des systèmes de suivi pour les soins infantiles continus, la formation de professionnels de la santé au sein des communautés ainsi que la création d'unités mobiles de soins de santé pouvant se rendre dans les coins reculés de notre pays.

Naturellement, les efforts de prévention des handicaps et l'amélioration de la situation des personnes handicapées ont été sérieusement limités par les maigres ressources disponibles pour les activités nécessaires, particulièrement dans un pays en développement comme le nôtre. Malgré la mobilisation des personnes handicapées, malgré le grand dévouement et le travail acharné d'un grand nombre de personnes au sein comme à l'extérieur du Gouvernement, le manque de ressources impose des restrictions énormes qui entravent l'efficacité des activités prévues. Le rapport du Secrétaire général souligne bien ce fait, en indiquant comment les niveaux peu élevés de croissance économique, un fort taux de chômage, des plafonds réduits pour les dépenses publiques et les programmes d'ajustement structural ont affecté, de nombreuses façons, les programmes et les services en faveur des personnes handicapées.

Les insuffisances en matière de coopération internationale pour le développement sont ressenties de façon plus aiguë par ceux qui, dans chaque société, sont les plus vulnérables, c'est-à-dire qui sont les moins bien préparés pour affronter les difficultés économiques. Il faudra aborder ce problème crucial, qui sera un des principaux facteurs dans l'effort visant à passer de la simple prise de conscience à l'action.

De nombreuses initiatives orientées vers le développement de la coopération internationale ont une incidence directe et très positive sur la situation des personnes handicapées. Un renforcement important de ces activités de développement est nécessaire pour assurer le suivi efficace à la Décennie des Nations Unies. On commence à peine à explorer les voies nouvelles de coopération internationale. La coopération internationale pour le développement doit être un élément intrinsèque et indispensable des efforts pour améliorer le statut des personnes handicapées dans les pays en développement.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Sardenberg (Brésil)

Le Brésil appuie la proposition visant à désigner une journée internationale des personnes handicapées comme moyen de maintenir ce problème au premier plan de l'actualité. L'attention et la mobilisation obtenues durant la Décennie des Nations Unies doivent se poursuivre et même s'intensifier. C'est de première importance si nous voulons atteindre notre objectif de réaliser une société meilleure, une société pour tous.

M. HALLIDAY (Canada) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un très grand honneur que de prendre part à cette réunion historique de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette session plénière spécialement consacrée aux problèmes auxquels se heurtent les personnes handicapées et qui nous met en présence de personnalités éminentes, s'occupe d'une question de la plus haute importance.

Nombre des personnes ici présentes ont travaillé sans relâche pour faire avancer partout la cause des personnes handicapées. Je remercie tout particulièrement le Secrétaire général pour l'appui qu'il a apporté et le rôle directeur qu'il a joué en portant cette cause devant la scène mondiale.

Les Etats Membres des Nations Unies méritent également un hommage spécial pour le travail de pionnier qu'ils ont accompli en proclamant, en 1982, la Décennie des personnes handicapées et en mettant sur pied le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Halliday (Canada)

Au Canada, nous nous sommes inspirés de ce Programme d'action mondial pour élaborer une stratégie nationale axée sur les principes de l'égalité, de la participation et de l'intégration.

A cet égard, j'aimerais souligner le rôle de premier plan et l'engagement personnel de notre premier ministre, le Très Honorable Brian Mulroney. Avec ténacité, il s'est fait le promoteur du respect envers la dignité des personnes handicapées et de leurs capacités. Sous sa direction, les notions d'égalité des Canadiens handicapés et de leur droit d'être des citoyens à part entière ont trouvé leur expression dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Partout dans notre pays, les personnes handicapées, les groupes de pression oeuvrant à la défense de leurs intérêts, les leaders du secteur privé, les syndicats, les gouvernements et leurs représentants ont travaillé avec diligence sur cette question de la déficience. Action et sensibilisation ont été les maîtres-mots de leur engagement remarquable auprès des personnes handicapées et en faveur de leur cause. Et il est de fait encourageant de constater ce que nous avons été en mesure de réaliser ensemble dans un esprit de coopération et de collaboration.

Au cours des dernières années, on a salué le rôle de premier plan qu'ont joué les Canadiens en matière de déficience. Nous nous sommes fixé un échéancier de travail, puis nous avons mis sur pied des programmes et adopté de nouvelles lois en conformité avec cet échéancier. Nos efforts ont jusqu'à maintenant été couronnés de succès, et nous sommes fiers d'avoir pu ainsi concrétiser les objectifs du Programme d'action mondial des Nations unies - objectifs principalement axés sur l'égalité.

Pour les Canadiens, égalité est synonyme de changement dans les mentalités et de suppression des barrières qui empêchent la pleine participation aux affaires de la collectivité. Pour les Canadiens, égalité signifie partager la vie économique et sociale du pays et y contribuer. Pour les Canadiens, égalité est synonyme d'autonomie : la capacité de prendre ses propres décisions dans la vie de tous les jours. Au Canada, les progrès vers l'égalité représentent une expérience porteuse de liberté. En effet il ne s'agit pas tant de gros sous que de la compréhension de la question et des enjeux sociaux qu'elle comporte. Là sont les défis et les occasions pour

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

chacun de nous : tenir compte du côté humain de nos sociétés et donner à tous les citoyens une chance équitable de développer pleinement leurs capacités créatrices.

Plusieurs de ces préoccupations ont été mises en lumière en 1981, Année des personnes handicapées des Nations Unies. A ce moment-là, le Gouvernement du Canada avait établi un comité parlementaire spécial non partisan afin d'étudier la question de la déficience et de faire rapport. Au départ, on percevait mal la portée et la complexité des problèmes auxquels se heurtaient les Canadiens handicapés. Toutefois, les leaders dans la province de Québec travaillaient à l'élaboration du programme "A part égale", un cadre remarquable pour aborder systématiquement les problèmes que posent les déficiences. Leur expérience était exemplaire. Au terme de larges audiences publiques, le Comité spécial des députés fédéraux déposait le rapport intitulé Obstacles, qui présentait une analyse d'importance majeure et un schéma directeur en vue d'une action à l'échelle nationale. Les recommandations du rapport "Obstacles", plus de 130 au total, ont servi d'indicateurs pratiques et mesurables de la façon dont on peut, dans notre société, atteindre l'égalité, la participation et l'intégration. Quels droits la société canadienne accorde-t-elle à ses citoyens, et comment ces droits s'incarnent-ils? Notre Constitution est l'une des premières au monde à garantir les droits des personnes handicapées. Ainsi, dans la Charte canadienne des droits et libertés, le droit à la même protection et au même bénéfice de la loi est combiné à une interdiction de la discrimination fondée, notamment, sur les déficiences mentales ou physiques.

(L'orateur poursuit en français)

Mais, comme nous le savons tous, si les droits constitutionnels ont leur importance, les actions concrètes sont aussi fondamentales pour que les droits aient un sens dans la vie d'un pays. C'est pourquoi, en 1983, le Gouvernement canadien a nommé le Secrétaire d'Etat ministre responsable de la Condition des personnes handicapées. Passant d'une perception axée sur la santé à une perspective axée sur la citoyenneté, le Secrétariat d'Etat a travaillé en collaboration avec tous les niveaux de gouvernement et une cohorte de collègues du cabinet afin de coordonner le lancement d'initiatives majeures dans presque toutes les sphères d'influence du Gouvernement.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Halliday (Canada)

(L'orateur reprend en anglais)

Pour que les citoyens handicapés jouissent de pouvoirs réels et participent activement à la vie sociale, il leur faut, nous le savons très bien, acquérir l'indépendance économique. Dans une société axée sur la production et la consommation, ou vous avez accès au marché, ou vous êtes marginalisé. Un niveau de vie suffisant, tous le reconnaîtront, est essentiel à une qualité de vie acceptable. C'est pourquoi nous avons passé la Loi sur l'équité en matière d'emploi, loi qui fait une priorité de l'intégration des Canadiens handicapés au marché du travail. Au Canada, nous avons modifié les lois relatives au travail et au logement et changé le régime fiscal, afin de tenir compte des dépenses supplémentaires auxquelles font face les personnes handicapées qui travaillent. Ces mesures aplanissent les difficultés que rencontrent les travailleurs handicapés et leurs employeurs, et permettent aux personnes ayant des déficiences de vivre de façon indépendante et autonome.

Plus tôt cette année, le Parlement du Canada a passé un projet de Loi-cadre visant à assurer aux citoyens handicapés la participation pleine et entière aux affaires de la nation. Ces mesures législatives historiques garantissent, notamment, aux personnes handicapées un plein accès au système électoral et la possibilité de consulter les documents du gouvernement dans un format adapté. Outre la formulation de principes fondamentaux en matière de réglementation et d'application, la Loi-cadre modifie la Loi sur la citoyenneté, la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la preuve au Canada et le Code criminel.

Bien que toutes ces étapes soient nécessaires, la meilleure façon de promouvoir la participation, c'est de participer. Les personnes handicapées ont fait preuve d'un remarquable leadership et nous ont montré qu'elles pouvaient participer sans limite à la vie sociale. Rick Hansen fait partie de ces Canadiens dont nous avons célébré les réalisations. La tournée mondiale qu'il a intitulée "L'homme en mouvement" nous a montré que ce sont souvent les limites qui leur sont imposées par les autres qui handicapent le plus les personnes ayant une déficience.

Inspiré par cette tournée, notre Gouvernement fédéral a proclamé la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, qui donne chaque année l'occasion aux collectivités de voir ce qu'elles peuvent faire

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Halliday (Canada)

pour planifier ensemble les changements à effectuer dans cinq secteurs d'intérêt public : les transports, le logement, l'éducation, les loisirs et l'emploi. Cette année, plus de mille regroupements de voisins et d'amis dans tout le Canada ont pris part à la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

Les Canadiens croient qu'un meilleur accès se traduit par une participation accrue, qui fait changer les attitudes et ouvre la voie à une pleine intégration touchant tous les aspects de la vie quotidienne.

Comme la Décennie des Nations unies pour les personnes handicapées allait très bientôt prendre fin, nous savions qu'il était temps de faire le point. Nous avons accompli beaucoup, mais notre Gouvernement reconnaît qu'il reste encore plus à faire pour éliminer les obstacles empêchant l'exercice des droits attachés à la citoyenneté. Notre premier ministre et le ministre responsable de la Condition des personnes handicapées ont donc lancé, l'année dernière, une stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées prévue pour cinq ans. Celle-ci prévoit des mesures substantielles pour assurer l'égalité d'accès au logement, à l'emploi, aux transports, à l'éducation et aux communications, bref, aux fondements de la vie quotidienne dans notre société.

Au Canada, nous reconnaissons l'esprit créateur et l'expérience dont fait preuve le mouvement des consommateurs. Nous savons que les personnes handicapées sont des partenaires précieux et dignes de confiance. C'est pourquoi nous continuons à soutenir l'Organisation mondiale des personnes handicapées, organisme qui a son siège social à Winnipeg, au Manitoba. C'est aussi pourquoi le Canada a été l'hôte d'Autonomie 92, Congrès international sur les personnes handicapées, et du Congrès international du Tiers-Monde des personnes handicapées. A Vancouver, en Colombie Britannique, plus de 3 000 délégués venant de plus de 120 pays ont partagé leurs connaissances et leurs idées sur le thème "L'autonomie des personnes handicapées", relançant l'action internationale et fournissant la preuve vivante de la force du mouvement des personnes handicapées.

Mentionnons aussi, pour faire part aux Membres des plus récentes réalisations, que 75 ministres et représentants provenant des quatre coins du monde ont discuté la semaine dernière d'un cadre d'action globale, au cours de

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Halliday (Canada)

la Conférence internationale des ministres responsables de la condition des personnes handicapées, dont le Secrétaire d'Etat du Canada, l'honorable Robert de Cotret, a été l'hôte.

A cette rencontre, la volonté d'orienter la Décennie des personnes handicapées vers le prochain siècle était évidente. Cette Conférence et les deux jours passés ici, aux Nations unies, nous rapprochent un peu plus de l'établissement de nouveaux partenariats et renforcent davantage notre résolution de travailler dans la solidarité.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Halliday (Canada)

Comme nous le savons tous, l'invalidité ne connaît pas de frontière. Elle frappe indifféremment toutes les cultures, tous les groupes d'âge, tous les niveaux économiques, et tous les milieux. Nous avons donc beaucoup à apprendre les uns des autres.

Au Canada nous sommes fiers de ce que nous avons réalisé pendant la Décennie pour les personnes handicapées, mais nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire, chez nous et ailleurs. Le nombre de personnes handicapées augmente partout dans le monde, en partie parce que les programmes de santé préventive diminuent et que les programmes d'éducation ne sont pas adaptés. Beaucoup de personnes handicapées sont encore exclues des processus décisionnels qui ont des conséquences sur leur vie. La participation entière à la société et l'intégration totale dans la société, de même que la pleine productivité, sont encore des objectifs à atteindre.

Certes, nous devons tous, chez nous, construire en nous servant de nos réalisations, mais il nous faut aussi améliorer notre capacité de partager nos ressources, nos techniques et nos expériences par l'intermédiaire d'organismes comme l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale des personnes handicapées. Nous suggérons respectueusement que le moment est venu pour les pays, tant individuellement que collectivement aux Nations Unies, d'accorder une plus grande priorité aux questions liées au sort des personnes handicapées, avec des fonds existants ou nouveaux.

(L'orateur poursuit en français)

Peu importe le pays, les circonstances particulières ou les aspirations, nous devons, sans égard pour la complexité de la tâche, travailler ensemble pour faire du monde une famille vivant dans l'égalité, la dignité et l'interdépendance. En dernière analyse, c'est ce défi que nous devons tous relever à l'aube du XXIe siècle.

(L'orateur reprend en anglais)

Cependant, pour atteindre cet objectif et mettre en oeuvre les principes énoncés, nous devons avoir toujours présentes à l'esprit les paroles du psychiatre autrichien bien connu, Alfred Adler,

"Il est plus facile de se battre pour ses principes que de les vivre."

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. KHALIL-UR-REHMAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Avant toute chose, permettez-moi, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, d'exprimer notre profonde peine et nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement frère de l'Egypte à la suite des pertes en vies humaines et des destructions provoquées par le terrible tremblement de terre qui a frappé ce pays hier.

Plus de 500 millions de personnes sont handicapées dans le monde. Environ 160 millions de femmes et 140 millions d'enfants. Cela représente environ 10 % de la population mondiale. Cette situation doit nous préoccuper vivement. Nous ne devons pas permettre que ce vaste secteur de la population mondiale souffre durant toute une vie d'isolement et d'oppression. Nous les évoquons sous forme de statistiques, de pourcentages et de chiffres. Mais ce qui est tragique, c'est que ces chiffres ne peuvent pas traduire la douleur, l'immensité et le sens de cette souffrance humaine. C'est une situation que l'on peut véritablement qualifier d'urgence silencieuse. Nous nous félicitons de la fin de la guerre froide et mettons beaucoup d'espoir à forger un nouvel ordre pour aborder une ère nouvelle à l'abri du besoin et de la privation, mais nos efforts seront inutiles si nous ne traitons pas ces urgences silencieuses en toute priorité.

La proclamation en 1981 de l'Année internationale des personnes handicapées a été un jalon important sur la voie d'un consensus mondial en réponse à l'invalidité. Le Programme d'action mondial pour les personnes handicapées, adopté en 1982, principale conséquence de l'Année internationale, a reflété l'amorce d'un changement dans le comportement social vis-à-vis de l'invalidité et donné naissance à une nouvelle approche fondée sur l'égalité des droits des personnes physiquement et mentalement handicapées. Ce programme a respecté sa promesse d'un avenir où les personnes handicapées jouiraient d'une égalité des droits et d'une meilleure participation à la société.

En 1982, parallèlement à l'adoption du Programme d'action mondial, l'Organisation des Nations Unies a proclamé la période 1983-1992 Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. La Décennie a fixé un délai initial pendant lequel les gouvernements et les organisations pourront mettre en oeuvre les activités recommandées par le Programme d'action mondial.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Khalil-Ur-Rehman (Pakistan)

La Décennie a eu pour philosophie de passer d'une approche basée sur la charité à une approche fondée sur un développement social intégré, reconnaissant par là que les problèmes des personnes handicapées ne peuvent être résolus isolément de la société tout entière.

La Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées est proche de son terme. Un long chemin a été parcouru ces 10 dernières années. Beaucoup a été fait mais beaucoup reste encore à faire. Ces séances plénière spéciales sont une occasion unique d'examiner les résultats de ces 10 dernières années et de définir un plan d'action pour l'avenir.

Parmi les réalisations de la Décennie, il convient de citer en tout premier lieu une prise de conscience accrue des problèmes d'invalidité de la part des décideurs politiques, des planificateurs, des parents et des personnes handicapées elles-mêmes. La recherche, le recensement de la population et les enquêtes sur les ménages se sont accrus. Des progrès sensibles ont été faits en matière de prévention de l'invalidité et de la réadaptation des personnes handicapées. On dispose désormais de techniques pour empêcher que des handicaps ne dégénèrent en invalidités. L'invalidité ne peut plus être reléguée au dernier rang des ordres du jour politiques internationaux. Deuxièmement, les organisations de personnes handicapées ont augmenté en nombre et en influence, et bénéficient ainsi d'un plus grand respect. Troisièmement, la nécessité absolue d'élaborer des règles de conduite nationales et internationales en ce qui concerne les personnes handicapées a été reconnue. Quatrièmement, au niveau international, l'Organisation des Nations Unies a créé un mécanisme interorganismes et un mécanisme consultatif au sein des organisations non gouvernementales afin d'accroître la coopération entre ces dernières et les organes de l'ONU.

Il est regrettable que malgré toutes les réalisations que je viens de mentionner, la Décennie ne soit pas parvenue à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées dans la plupart des pays en développement. Au contraire, la dégradation économique et sociale actuelle, caractérisée par une faible croissance, un très fort chômage, une réduction des dépenses publiques, des programmes d'ajustement structurel, la maladie, la malnutrition, la guerre et la violence, ont une incidence négative sur les programmes et les services en faveur des personnes handicapées dans les pays en développement.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Khalil-Ur-Rehman (Pakistan)

Les statistiques sont terrifiantes et défient l'entendement. Sur les 500 millions de femmes et d'enfants atteints d'incapacité physique ou mentale, 85 % proviennent des pays en développement, et plus des 90 % des personnes atteintes d'incapacité visuelle dans le monde sont originaires de pays en développement. Un pour cent seulement d'entre eux ont accès aux services de santé publique, d'éducation et d'hygiène. Le plus tragique c'est que 80 % des incapacités se produisant dans les pays en développement auraient pu être évitées grâce à une immunisation de base à faible coût, des soins de santé et une nutrition adéquate. Si les tendances négatives se poursuivent, les personnes handicapées risquent d'être de plus en plus marginalisées au sein de la société, comptant seulement sur des aides ponctuelles.

Nous devons accepter le défi des années 90, qui est de concrétiser la prise de conscience suscitée par la Décennnie en édifiant une société pour tous. Une prise de conscience ne peut à elle seule assurer une totale égalisation des chances pour les personnes handicapées.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Khalil-Ur-Rehman (Pakistan)

En développant les stratégies de l'avenir orientées vers l'action et à long terme, nos travaux peuvent s'inspirer du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, de la stratégie à long terme visant à l'application du Programme d'action mondial jusqu'à l'an 2000 et au-delà ainsi que des règles types gouvernant l'égalisation des chances pour les personnes handicapées.

La Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées a placé un accent particulier sur l'inclusion du Programme d'action mondial dans les politiques et programmes nationaux. A cet égard, le Gouvernement du Pakistan a pris un certain nombre de mesures en vue d'incorporer le Programme d'action mondial dans ses politiques nationales. Les programmes entrepris pendant la Décennie couvrent les aspects principaux suivants : rationalisation, actualisation et développement des installations existantes d'éducation et de formation; consolidation et élargissement des installations de formation technique; création de services pédagogiques et d'orientation; étude et mise au point de services de réadaptation, de préférence grâce à une motivation communautaire; élargissement du programme d'immunisation; et création de services de diagnostic, d'évaluation, de traitement, de prognostic, de formation et de rééducation.

Une politique nationale concernant les personnes handicapées a été formulée en tant que première mesure, et le Ministère de la santé, de l'éducation spécialisée et des affaires sociales, a placé au centre de ses préoccupations nationales la création d'un service spécial consacré aux soins, à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi des personnes handicapées. Le Conseil national pour la réadaptation des personnes handicapées a été créé aux termes de l'Ordonnance sur l'emploi et la réadaptation des personnes handicapées. Les personnes handicapées sont représentées au Conseil de manière satisfaisante.

Six Centres d'éducation spécialisée dits Centres d'excellence sont créés au niveau fédéral, et 40 centres dotés d'installations semblables seront créés au niveau des provinces, des circonscriptions, des districts et des villes principales. Environ 32 centres doivent être organisés, et des services éducatifs spécialisés sont fournis. Pour la formation du personnel engagé dans les services éducatifs spécialisés, un Institut national de l'éducation

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Khalil-Ur-Rehman (Pakistan)

spécialisée a été fondé. En outre, des enseignants et du personnel sont envoyés à l'étranger pour y recevoir une formation appropriée leur permettant de s'occuper des handicapés au niveau national. Des centres d'éducation spécialisée sont créés au niveau des hautes études dans les universités pour répondre au besoin de main-d'oeuvre qualifiée. La réadaptation est la pierre angulaire de toute politique d'intégration des handicapés dans la société. A cet égard, le Gouvernement du Pakistan a élaboré des projets afin de procurer une formation professionnelle aux adultes handicapés, et un quota de 1 % a été arrêté pour fournir des emplois aux personnes handicapées dans toutes les organisations gouvernementales et semi-gouvernementales.

Depuis le début de la Décennie, le Gouvernement du Pakistan, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, a pris d'importantes mesures afin de prévenir et de dépister rapidement les invalidités. Un programme général d'immunisation à l'échelle nationale, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) est mis en oeuvre. D'autre part, des centres de diagnostic et d'évaluation ont été créés dans les hôpitaux, et des centres d'éducation spécialisée se sont ouverts dans tout le pays aux fins de prompte détection et de prévention des invalidités.

Le Pakistan a fait des progrès considérables en faisant mieux connaître et comprendre les problèmes liés aux personnes handicapées. La radio et la télévision nationales ont servi de média pour atteindre la communauté et susciter une prise de conscience de la part de la population en ce qui concerne les maladies entraînant une incapacité ou une invalidité et leur prévention et éliminer les préjugés et les tabous associés aux handicaps. Les personnes handicapées sont représentées au Comité consultatif des programmes de radio et télévision. Des organisations non gouvernementales ont également accompli un travail remarquable pour compléter la tâche du Gouvernement.

Le Gouvernement du Pakistan est entièrement engagé dans la voie de la réadaptation des personnes handicapées et de l'égalisation des chances qui leur sont données, et il prend toutes les mesures possibles pour prévenir les incapacités grâce à des mesures préventives telles que celles des programmes d'immunisation et de prompt dépistage. A ce propos, nous appuyons les buts et objectifs du Programme d'action, qui fournit un cadre politique solide en vue

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Khalil-Ur-Rehman (Pakistan)

d'une action future. Nous appuyons aussi la maintien du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées au-delà de la Décennie, et nous lançons un appel aux Etats en mesure de le faire pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds. Il serait utile aussi de proclamer une Journée des Nations Unies pour les personnes handicapées de façon à ce que leurs besoins particuliers soient convenablement reconnus au cours des années à venir.

Ma délégation est d'accord en général avec les recommandations faites dans le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/47/415, notamment pour ce qui est de l'adoption de plans d'action positifs au niveau national pour la période 1993 à 2002, englobant les trois éléments du Programme d'action, c'est-à-dire la prévention, la réadaptation et l'égalisation des chances. Toutefois, dans l'application de tout plan d'action, il sera important d'assurer des ressources financières et techniques adéquates aux niveaux national et multinational. Des programmes d'assistance et de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, ainsi qu'une assistance bilatérale, devront donc être renforcés.

Pour sa part, le Gouvernement du Pakistan est toujours déterminé à soulager les souffrances des personnes handicapées au Pakistan. Cela se fait principalement en faisant participer les personnes handicapées aux équipes et aux organisations chargées d'élaborer des politiques, pour qu'elles soient en mesure de contribuer au programme de consolidation de la nation en tant que citoyens ordinaires.

Nous devons tous nous efforcer d'aider les personnes handicapées à sortir de l'ombre dans laquelle elles vivent et leur permettre de participer plus pleinement et de s'identifier à la vie quotidienne normale.

M. BURKOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole du haut de cette tribune, de participer à cet échange de données d'expériences, de renseignements et d'idées au cours de cette séance plénière extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la conclusion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Burkov (Fédération de Russie)

Tout d'abord, je souhaite dire quelques mots au sujet du rôle important et de la contribution de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine d'une meilleure prise de conscience de la part des Etats Membres des problèmes des personnes handicapées et dans celui de la réalisation des objectifs de l'égalisation et de la pleine participation de ces personnes à la vie de la société. Selon nous, il conviendrait de louer tout particulièrement les documents de base préparés et adoptés par l'Organisation pendant la période qui vient de toucher à sa fin, tels que le Programme d'action mondial, le manuel sur la garantie de chances égales aux personnes handicapées et les directives en vue de créer et de renforcer des comités nationaux de coordination. Nous espérons que, au cours de sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale adoptera également les règles types relatives à l'égalisation des chances pour les personnes handicapées.

Malheureusement, dans le passé, notre politique concernant les handicapés était fondée sur le principe d'une aide matérielle qui était la façon principale de répondre à leurs besoins, alors que, dans la pratique, les recommandations des Nations Unies visant à garantir aux personnes handicapées des chances égales dans l'exercice de leurs droits étaient négligées.

Dans la Russie d'aujourd'hui, notre politique relative aux handicapés a radicalement changé. Des projets de lois russes sur la garantie par l'Etat des droits des handicapés et sur la création d'un système de réadaptation ont été préparés. La politique d'Etat concernant les personnes handicapées a été élaborée dans des domaines aussi prioritaires que la mise au point d'une législation de base, des services d'information et d'appui technique pour les handicapés, la création d'un environnement sans barrières et d'une formation complexe industrielle permettant l'intégration des handicapés dans la société, ainsi que la construction d'un système d'Etat consacré à la réadaptation médicale, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

Conformément à cette politique d'Etat, le Président de la Russie a adopté en 1992 un certain nombre de décrets ordonnant des mesures spécifiques, y compris un décret relatif à des mesures complémentaires portant sur le soutien de l'Etat aux personnes handicapées et sur la garantie d'un emploi à ces personnes.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Burkov (Fédération de Russie)

Cela prouve qu'en dépit de notre situation financière et économique très difficile, nous nous préoccupons des problèmes des personnes handicapées. Le Président de la Russie porte une attention toute personnelle à ces problèmes. C'est ainsi qu'il a créé un comité de coordination des personnes handicapées. Il s'agit d'un organisme consultatif chargé de lui faire tenir directement ses rapports.

Grâce à l'aide du chef de l'Etat, le premier Festival international des jeunes handicapés s'est tenu à Moscou. Boris Eltsine a remis la première médaille de la nouvelle Russie, la Médaille du courage personnel, à trois handicapés qui, en fauteuil roulant, ont couvert plus de 10 000 kilomètres, de l'océan Pacifique à Moscou. Je voudrais souligner que ce supermarathon a été effectué sous l'égide des Nations Unies et qu'il marquait la clôture de la Décennie des personnes handicapées. Tout au long du parcours, des dizaines de milliers de citoyens de la Russie libre et d'autres pays ont salué le courage et l'élévation d'esprit des participants à cette compétition. Ils sont aujourd'hui parmi nous et font partie de la délégation russe. Ils s'appellent Youri Shapovalov, Eugène Klychkov et Alexandre Sukhovo. Saluons-les.

A l'avenir, nous continuerons à appuyer ce genre de manifestations. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du Fonds national d'aide aux personnes handicapées de Russie.

Les dirigeants de notre pays estiment qu'il est important de faire participer directement les organisations de personnes handicapées à la prise de décisions au niveau gouvernemental. Conformément aux dispositions relatives au Comité de coordination pour les handicapés, dont le rôle est de faire rapport au président, un Conseil pour l'aide aux personnes handicapées est en cours de création. Les recommandations du Conseil, auquel participeront les responsables des organisations pour les handicapés, seront portées à la connaissance du Président.

Les premiers résultats des activités de ces institutions montrent qu'il s'agit là de mécanismes de coordination très efficaces en vue d'intensifier les efforts des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Il est également évident qu'il est nécessaire de coordonner les efforts internationaux. Tel est d'ailleurs le sens de l'initiative de notre

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Burkov (Fédération de Russie)

président tendant à proclamer le 3 décembre Journée internationale des handicapés. Nous sommes reconnaissants à la communauté internationale d'appuyer cette initiative.

A cet égard nous pensons qu'il serait opportun de créer un Prix spécial des Nations Unies qui, lors de la Journée internationale des handicapés, serait décerné à des hommes politiques ou à des organisations ayant contribué le plus efficacement à la réalisation des objectifs du Programme d'action mondial pour les handicapés. La délégation russe est favorable à la création d'un tel prix. Je pense que cette idée devrait être examinée par la Troisième Commission à la présente session de l'Assemblée générale.

Pour terminer, et sur instruction du Président de la Russie, M. Boris Eltsine, je voudrais remercier l'Organisation des Nations Unies qui, au cours des années, s'est efforcée d'améliorer la situation des handicapés dans le monde entier et a constamment oeuvré pour leur donner le maximum de chances.

Je tiens à dire ici que la Russie continuera à appuyer pleinement tous les efforts entrepris dans ce domaine.

La séance est levée à 13 h 15.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library